

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



SOMMAIRE

01 La structure et les personnes	3
02 Le bilan financier	5
03 La gestion des espaces naturels littoraux	6
3-1 Le territoire d'intervention du SyMEL	6
3-2 Les plans de gestion	8
3-3 Les faits marquants	10
3.3.1 Gestion adaptative du littoral	11
3.3.2 Les travaux d'aménagements et d'entretien des sites	12
3.3.3 L'accueil du public et la surveillance	23
3.3.4 Les études et les suivis	31
3.3.5 La gestion agricole et cynégétique	33
04 La communication et la sensibilisation	37
05 Les partenariats	38

LA STRUCTURE

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), émane du conseil départemental, qui assure une partie importante de son financement, associé aux intercommunalités littorales adhérentes et la commune de La Hague.

Le SyMEL assure la gestion des espaces naturels littoraux, propriété du Département de la Manche, du Conservatoire du littoral ou mis à la disposition de ce

dernier, sur les territoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) littoraux de la Manche. Il a pour objectif d'y préserver et conserver les équilibres écologiques et le paysage tout en favorisant le maintien et le développement des activités traditionnelles des sites (agriculture, chasse...) dans le respect de la biodiversité et des équilibres des sites.

L'INSTANCE DECISIONNELLE (DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2019)

Le SyMEL est un syndicat mixte ouvert administré par un comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres :

- le conseil départemental (10 représentants dont 1 représentant titulaire assure la présidence du SyMEL)
- les communautés de communes littorales et la commune de la Hague (11 délégués au total)

Des membres consultatifs sont associés aux réunions du Comité : le Directeur Général des Services du Département, le délégué de rivage Normandie du Conservatoire du littoral, Manche Développement, le Payeur Départemental (comptable-receveur du SyMEL), le Service Mutualisation de syndicats mixtes satellites du conseil départemental.

Madame Valérie NOUVEL a été élue Présidente du SyMEL le 26 mai 2015.

Deux Vice-Présidents ont également été élus :

Mme Christine LEBACHELEY, 1^{er} vice-présidente a été élue le 26 mai 2015

M. Philippe DESQUESNES, 2^e vice-président a été élu le 15 mai 2017.

Les élus du Bureau représentants du conseil départemental et des EPCI (au 31 déc 2018) :

Mme Frédérique BOURY, canton Les Pieux

M. Antoine DELAUNAY, canton Avranches

Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Pierre AUBRIL, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Philippe MERCIER, Commune nouvelle de La Hague

M. Guy CLOSET, Communauté de communes Côte Ouest Centre-Manche en remplacement de Mme Arlette MARESCQ suite au déprat de la commune d'Anneville-sur-Mer de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche à compter du 1^{er} janvier 2019

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Mme Frédérique BOURY - canton LES PIEUX	M. André DENOT - canton de PONTORSON
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN - canton d'AVRANCHES	M. Jean-Paul FORTIN - canton LA HAGUE
Mme Christèle CASTEIN - canton de VALOGNES	M. Jean-Marc JULIENNE - canton GRANVILLE
Mr Antoine DELAUNAY - canton d'AVRANCHES	Mme Martine LEMOINE - canton VILLEDIEU LES POELES
Mr Dominique HEBERT - canton EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme Françoise LEROSSIGNOL - canton de BRICQUEBEC
Mme Christine LEBACHELEY - canton du VAL DE SAIRE	
Mme Patricia LECOMTE - canton de BREHAL	
Mr Alain NAVARRET - canton de BREHAL	
Mr Jean LEPETIT - canton du VAL DE SAIRE	
Mme Valérie NOUVEL - canton de PONTORSON	

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNE

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté de communes de La Baie du Cotentin	M. Pierre AUBRIL	M. Michel HAIZE
Communauté d'agglomération du Cotentin	Mme Nicole BELLIOU DELACOUR	M. Bernard POTTIER
	Mme Bernadette LEBRUN	M. Jacques CAPELLE
Commune nouvelle La Hague	M. Jean-Michel BOUILLON	M. Edouard MABIRE
	M. Philippe MERCIER	M. Martial JEAN
Communauté de communes Côte Ouest Centre-Manche	M. Jean-Pierre DESJARDIN	M. Eric AUBIN
	M. Guy CLOSET	Mme Noëlle LEFORESTIER
Communauté de communes Coutances Mer et Bocage	M. Erick BEAUFILS	M. Christian GOUX
	M. Frédéric LONGUET	M. Jacques DURET
Communauté de communes Granville, Terre et Mer	M. Philippe DESQUESNES	M. Jean-Paul LAUNAY
Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie	M. Vincent BICHON	M. Claude FOURRE

L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

La direction du SyMEL est assurée par Saïd EL MANKOUCH, directeur de la Gestion de l'Espace et Ressources Naturelles du Département.

1 responsable technique à Saint-Lô ; Valentin PAILLETTE assure en 2019 l'encadrement de l'équipe technique composée de :

4 agents aux missions transversales sont basés à Saint-Lô et hébergés par le Département au second étage du bâtiment principal de la maison du Département.

La redevance annuelle et la participation aux charges de fonctionnement sont calculées au prorata des surfaces occupées

- Eric NEUVILLE technicien chargé des chantiers pédagogiques et parc de matériel, garde du littoral du havre de Surville
- Bénédicte GUILLOTTE : technicienne agri-environnement
- Marie DEVILLE : technicien/ne gestion et suivis naturalistes et volets cynégétiques (jusqu'à fin juin 2019)
- Lydie RENOUF : chargé de mission continuité du cheminement littoral

11 gardes du littoral répartis en 8 antennes (secteurs)

- Christian LECONTE à Carentan : (Côte Est - Baie des Veys)
- William ARDLEY, Ludivine GABET à Saint-Pierre-Eglise (Val de Saire)
- Christelle BONNISSANT, Sébastien HOUILLIER à Beaumont-Hague (La Hague)
- Yann MOUCHEL à Barneville-Carteret (Côte des Isles)
- Antony HANNOK à Lessay (Côte Ouest - Centre Manche)
- Michel DAVID à Agon-Coutainville (Côte Ouest - Sud Manche) (jusqu'à mai 2019)
- Stéphane LEMIERE : à Agon-Coutainville (Côte Ouest - Sud Manche) (depuis octobre 2019)
- Rodolphe BION à Vains (Baie du Mont-Saint-Michel)
- Arnaud GUIGNY et Pierre SCOLAN à Granville (Archipel de Chausey)

Les gardes du littoral assurent des missions d'animation locale, de travaux de gestion et d'aménagements, d'entretien, de surveillance, de réalisation d'études, suivis naturalistes, ...

Un service mutualisé au sein de l'administration départementale assure pour les 4 organismes satellites du conseil départemental, dont le SyMEL, le suivi administratif et financier, l'organisation administrative, le secrétariat et la communication.

La gestion administrative du personnel étant assurée pour le compte du SyMEL par la direction des ressources humaines du conseil départemental.

Convention d'autorisation d'occupation temporaire de locaux à la Maison du Département à Saint-Lô

Le siège administratif du SyMEL est basé dans les locaux de la Maison du Département, propriété du conseil départemental. La convention d'occupation des locaux, arrivée à échéance a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2021.

Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements :
n'hésitez pas à contacter le SyMEL au **02 33 05 98 83**
ou **symel@manche.fr**
ou consulter son site internet : **www.symel.fr**

En 2019 :

Ont quitté le SyMEL

- Michel DAVID garde du littoral à Agon-Coutainville (Côte Ouest - Sud Manche) a fait valoir ses droits à la retraite en mai 2019
- Marie DEVILLE : technicienne gestion et suivis naturalistes et volets cynégétiques a effectué en juin 2019 une mobilité du SyMEL vers le PNRMCB.

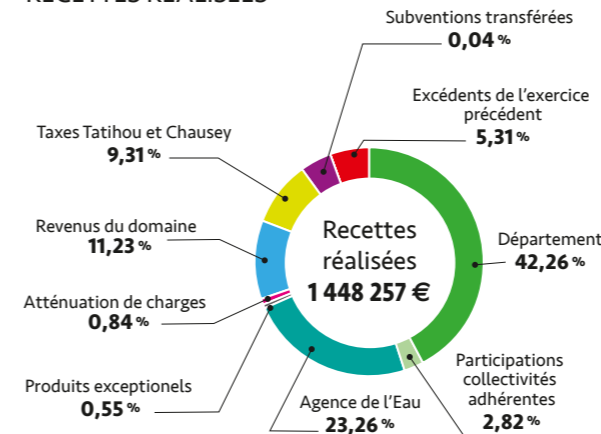
Ont rejoint le SyMEL

- Lydie RENOUF : chargée de mission continuité du cheminement littoral en mars 2019
- Théo FENOUILLE : saisonnier été 2019 archipel de Chausey a rejoint le SyMEL de juin à septembre 2019
- Stéphane LEMIERE : garde du littoral à Agon-Coutainville (Côte Ouest - Sud Manche) a rejoint le SyMEL en octobre 2019

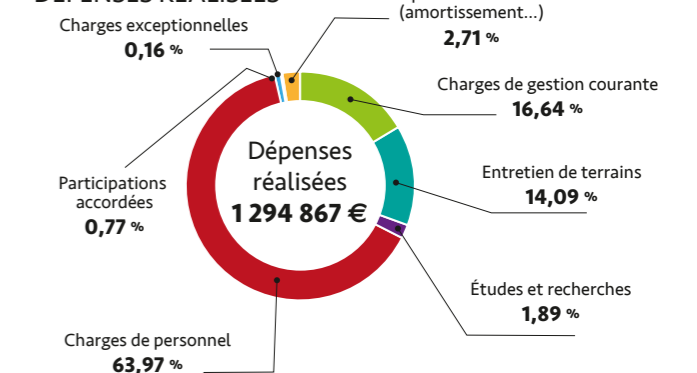
**02 | Le bilan
financier**

FONCTIONNEMENT 2019

RECETTES RÉALISÉES

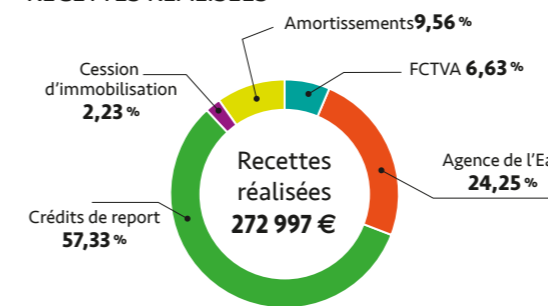


DÉPENSES RÉALISÉES

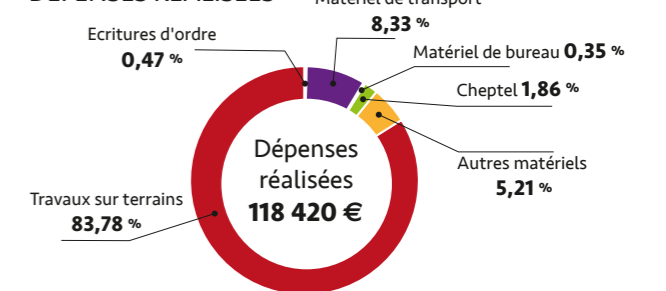


INVESTISSEMENT 2019

RECETTES RÉALISÉES

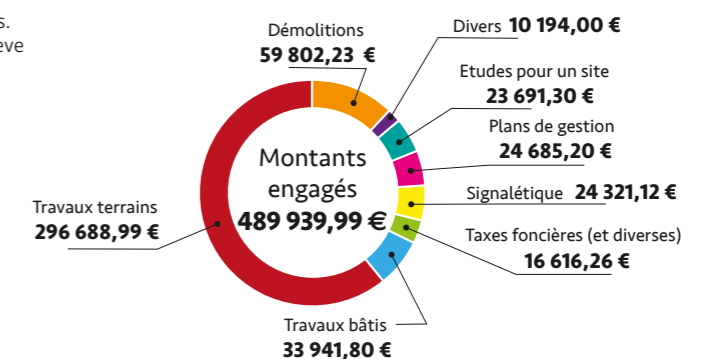


DÉPENSES RÉALISÉES



MONTANTS ENGAGÉS EN 2019 DANS LA MANCHE - MISSIONS DE PROPRIÉTAIRE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le Conservatoire du littoral investit sur ses propriétés. Le montant engagé en investissement pour 2019 s'élève à **489 939,99 €** et se répartit comme suit :



LES FINANCEURS



03 | La gestion des espaces naturels littoraux

03 | 1 Le territoire d'intervention du SyMEL

Le SyMEL intervient sur 40 sites constitués d'espaces naturels littoraux de la Manche sur une surface de 5228ha de domaine terrestre et **5 000 ha** de Domaine Public Maritime (DPM).

Les nouvelles surfaces sont de nouvelles acquisitions réalisées au cours de l'année aussi bien par le Conservatoire du littoral que par le Département de La Manche.

LE FONCIER EN CHIFFRES CLES

PROPRIÉTÉS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL (hors réserves naturelles nationales)

3 987 ha gérés par le Symel

PARCELLES GÉRÉES SOUS SERVITUDE DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE

893 ha

ATTRIBUTIONS DU DPM AU CONSERVATOIRE

5 000 ha sur l'archipel de Chausey

PROPRIÉTÉS DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

347 ha



Source : BDTopo® IGN 2017, GEOLIA® © IGN 2010, CD56, SyMEL. Réalisations : DUS/ID - Mars 2018.

03 | 2 Les plans de gestion

À partir d'une expertise partagée au sein d'un comité de gestion qui réunit les acteurs du territoire, le plan de gestion définit les objectifs et les orientations selon lesquelles le site doit être géré.

Le **plan de gestion** d'une durée désormais de 10 ans est généralement décliné en plans opérationnels qui couvrent une période de 3 ans.

Le **plan opérationnel** permet de définir les actions à mener en fonction des contraintes et des moyens budgétaires et humains.

Plusieurs comités de gestion ont été organisés au cours de l'année 2019 :

Tatihou	29/01/2019
Val de Saire	11/06/2019
Prés de l'Hôpital	10/09/2019
Archipel de Chausey	12/11/2019

En déclinaison du Document Unique de Gestion (DUG) du Val de Saire, a été organisé le 11 juin 2019 un comité thématique « activités cynégétiques ».

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION DE LA POINTE D'AGON

La Pointe d'Agon a bénéficié d'un premier plan de gestion couvrant la période 2005 - 2010. Ainsi, un plan d'actions détaillé en 35 fiches de gestion avait été établi, permettant de répondre à 5 grands objectifs de gestion :

- Pérenniser la qualité biologique et paysagère du site
- Créer de bonnes conditions d'accueil du public compatibles avec la préservation de la qualité biologique du site
- Mettre en œuvre des opérations de gestion expérimentale et de complément d'investigation, de suivi ou de recherche
- Pérenniser l'activité pastorale permettant une gestion douce des milieux dunaires
- Sensibiliser les usagers à la fragilité du site

Arrivé à son terme, une évaluation, afin d'établir si les actions entreprises ces 15 dernières années avaient permis d'atteindre les objectifs fixés initialement, a été réalisée par Léa MARTINEZ, qui a effectué un stage de 6 mois au SyMEL en 2019 dans le cadre d'un Master 2 Aménagement, Urbanisme Durable et Environnement à l'Institut de Géoarchitecture (Université de Bretagne Occidentale).

Il ressort de cette évaluation, basée notamment sur une méthodologie élaborée en 2013 par le Syndicat mixte EDEN 62, que 74 % des actions ont été réalisées, en totalité ou partiellement, conformément aux objectifs, 26 % ne l'ont pas été ou n'ont pas pu être évaluées. Les objectifs fixés à l'époque sur une période courte étaient ambitieux alors que les moyens mobilisables étaient limités, ce qui n'a permis de répondre que partiellement à l'ensemble de ces objectifs.

Cependant, de nombreuses avancées ont eu lieu depuis la mise en place du plan de gestion, en particulier dans la gestion de la fréquentation avec une limitation de la circulation et du stationnement des véhicules qui a permis de protéger et de restaurer des secteurs de dunes autrefois menacés, et la poursuite du partenariat avec les exploitants locaux pour l'entretien des milieux naturels.

La partie diagnostic du plan de gestion a aussi été mise à jour à cette occasion. Un nouveau plan de gestion de la Pointe d'Agon devra être élaboré en tenant compte des évolutions du site et des résultats de cette évaluation.



LE PLAN DE GESTION DES PRÉS DE L'HÔPITAL

Le site des Prés de l'Hôpital est un ensemble de prairies humides bordant la Sée et situé en fond de baie du Mont Saint Michel. Il joue à ce titre un rôle important pour l'avifaune fréquentant le grand système de la baie du Mont Saint Michel.

Le site fait l'objet depuis 1994 de protection de la part de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage financée par les chasseurs et depuis 1996 par le Conservatoire du littoral. En 2018, le Conservatoire du littoral a signé une convention de gestion avec la

Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche et le SyMEL afin de coordonner et d'améliorer l'efficacité des actions menées sur le site. Cette convention confie un rôle pilote à la Fédération des chasseurs pour la gestion du site. Le SyMEL intervenant pour le partenariat agricole ou pour l'appui à la gestion.

Afin de donner un cadre commun et partagé, un plan de gestion a été établi en 2019 dans le cadre d'un stage co-encadré par le Conservatoire et la Fédération des chasseurs auquel le SyMEL a participé.

Le plan de gestion a été validé lors d'un comité de gestion le 10 septembre 2019 réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le site, les usagers, les élus et parties prenantes.

Le plan de gestion retient 6 enjeux qui se déclinent en objectifs à long terme et opérations. Le plan de gestion vise donc à préserver :

- Un premier groupe d'enjeux écologiques :
 - la fonctionnalité écologique du site

- l'accueil des passereaux nicheurs, en particulier les espèces paludicoles
- l'accueil des oiseaux hivernants et en halte migratoire

- Un second groupe d'enjeux socio-économiques :
 - le maintien des usages garant de la fonctionnalité écologique du site
 - la gestion durable de la ressource en eau
 - et la qualité paysagère du site

TABLEAU DES PLANS DE GESTION

	2019	2020	2021	2022	2023	Durée couverte
235 - LES VEYS (Pointe de Brévands)						2005-2009
394 - BEAUGUILLOT (Polder de Ste-Marie-du-Mont)						-
205 - UTAH-BEACH						2002-2006
266 - ILE DE TATIHO						2011-2020
154 - ETANG DE GATTEMARE						2018-2028
272 - MARAIS DE RETHOVILLE						
247 - POINTE DE LA LOGE						
226 - POINTE DU BRICK / Tocqueboeuf						
226 - POINTE DU BRICK / Landes de Fermanville						
269 - FALAISES DU MUR BLANC						2009-2019
268 - POINTE DE JARDEHEU						2009-2019
203 - POINTE DE LA HAGUE						2009-2019
215 - NEZ DE JOBOURG						2009-2019
214 - DUNES DE VAUVILLE (landes de Vauville uniquement)						2009-2019
214 - DUNES DE VAUVILLE (Bois de Beaumont uniquement)						2010-2020
313 - DUNES DE L'ANSE DE VAUVILLE						2017-2021
CAP DE CARTERET						2018-2028
DUNES DE ST-JEAN-DE-LA-RIVIERE, ST-GEORGES-DE-LA-RIVIERE ET PORTBAIL						2017-2027
029 - LES VERTES FOSSES - CAP DU ROZEL						2020-2029
058 - DUNES D'HATAINVILLE						
041 - DUNES DE LINDBERGH						
006 - HAVRE DE SURVILLE						
290 - HAVRE DE LESSAY						2004-2010
419 - LANDES DE LESSAY (lande du Camp)						2008-2018
DUNES DE PIROU						2012-2021
DUNES D'ANNEVILLE ET GOUVILLE-SUR MER						2012-2021
187 - POINTE D'AGON						2006-2010
342 - DUNES D'ANNOVILLE						-
458 - HAVRE DE GEFFOSSES (Geffosses)						-
316 - HAVRE DE LA VANLEE (Lingreville)						2011-2021
413 - DUNES DE BREVILLE (Bréville)						2004-2009
LES PRÉS DE LA SIENNE						-
422 - ÎLES CHAUSEY						2009-2012
486 - FALAISES DE CAROLLES-CHAMPEAUX						2011-2019
263 - DUNES DE DRAGEY						2016-2020
866 - ÎLOT DE TOMBELAINE						2011-2019
320 - POINTE DU GROUIN DU SUD						2011-2019
585 - PRÉS DE L'HOPITAL						2020-2022
623 - MARE DE BOUILLON						2015-2025

■ Plan de gestion prop CdL
 ■ Plan opérationnel prop CdL
 ■ Plan de gestion prop CGal
 Document unique pour plusieurs sites
 3 Année d'exécution

03 | 3 Les faits marquants

Renouvellement de la convention de gestion par le SyMEL du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral dans le Département de la Manche pour la période 2019 – 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le SyMEL a pour mission principale d'assurer la gestion des espaces naturels acquis par le Conservatoire du littoral dans le département de la Manche. Depuis le 21 mars 2007, suite à l'attribution au Conservatoire du littoral du Domaine Public Maritime de l'archipel de Chausey, le SyMEL assure également la gestion de ce site d'exception et du domaine maritime ainsi attribué par l'Etat.

Renouvellement de l'attribution du Domaine Public Maritime (DPM) de l'archipel des îles Chausey au Conservatoire du littoral pour la période 2019 – 2032

Par arrêté du 25 mai 2007, le Préfet de la Manche approuvait la convention d'attribution des 5000 ha du Domaine Public Maritime (DPM) des îles Chausey au Conservatoire du littoral à compter du 21 mars 2007 et ceci pour une durée de 12 ans. Il donnait ainsi suite aux interventions du Conservatoire engagées dès 1994 sur la partie publique de la Grande Île et 2005 sur le domaine marin et de son action en tant qu'opérateur Natura 2000 du site.

Dans le prolongement de la convention qui le lie au Conservatoire, le SyMEL s'est engagé pour assurer la gestion du DPM sur l'archipel et contribuer avec le Conservatoire à améliorer significativement la connaissance sur les habitats marins, les usages et leur interaction sur le milieu naturel, tout en développant la concertation avec les acteurs du site en relation avec les services et opérateurs de l'Etat :

- Le site dispose désormais d'une cartographie complète des habitats benthiques
- La sensibilisation auprès des pêcheurs à pied a permis d'améliorer significativement la conformité de leur pêche
- Un observatoire de la fréquentation quantifie et localise depuis 2008 l'usage nautique au sein de l'archipel

La convention qui lie le Conservatoire du littoral au SyMEL en date du 26 août 2013 est arrivée à échéance en août 2019. La convention a été renouvelée au cours de l'année 2019 pour une nouvelle période de 6 ans, elle prévoit les modalités selon lesquelles le Conservatoire confie la gestion de son patrimoine dans les 39 sites d'intervention dans le département.

- La pêche professionnelle a amélioré sa pratique au bénéfice des habitats marins remarquables
- L'occupation du plan d'eau par les mouillages a été progressivement optimisée pour aboutir en 2018 à la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)
- Le comité de gestion s'est réuni, sur la durée de la convention, une fois par an en moyenne. Afin de procéder au renouvellement de l'attribution arrivée à échéance, plusieurs enjeux ont été identifiés collectivement entre le Conservatoire du littoral, le SyMEL et les services de l'Etat (DDTM et DREAL) et des objectifs à long terme définis.

Après un long processus d'instruction animé par la DDTM en lien avec la DREAL, la convention de renouvellement de l'attribution du DPM de Chausey au Conservatoire du littoral a été signée avec elle la perspective de prolonger l'implication importante du SyMEL sur l'archipel. Cette nouvelle convention court jusqu'en 2032. Un nouveau plan de gestion sera élaboré parallèlement au renouvellement des Documents d'Objectifs Natura 2000.



L'AFB tient séminaire à Tatihou le 21 mai 2019

Dans le cadre d'un séminaire interne à la direction interrégionale de l'AFB, un déplacement a été organisé sur l'île de Tatihou. L'occasion pour les participants de découvrir le site et d'échanger avec les intervenants sur

l'île et représentants du SyMEL et du Conservatoire du littoral sur les différentes problématiques et enjeux propres de l'île et du site Natura 2000 (FR2500086 - Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue).

3.3.1. Gestion adaptative du littoral

Dunes de Surtainville : réflexion pour la restauration et le confortement des habitats de dunes blanches

Depuis près de 40 ans, le Conservatoire du littoral et le SyMEL œuvrent quotidiennement à la protection des massifs dunaires de La Manche.

L'érosion des dunes peut survenir à cause de la fréquentation. Une organisation est mise en œuvre dès qu'elle porte atteinte significativement aux secteurs les plus sensibles comme les accès aux plages.

Certains sites sont confrontés à une urbanisation en arrière des cordons dunaires ayant grignoté peu à peu les espaces naturels.

Si le phénomène d'érosion marine des dunes est avant tout cyclique et naturel, il est aujourd'hui accentué par le changement climatique. Dans une configuration d'urbanisation en arrière des cordons dunaires, les dunes constituent alors un rempart naturel précieux pour la défense contre la mer et les risques de submersions marines.

Face à ce constat préoccupant, des discussions ont été engagées avec les élus de Surtainville pour la mise en œuvre d'une gestion douce du cordon dunaire et trouver une solution pour stopper les extractions sauvages de sable qui perdurent dans certains accès à la mer et qui

risquent de favoriser les intrusions marines lors des grandes marées.

À partir d'une expertise du cordon réalisée par le SyMEL en identifiant des zones prioritaires d'intervention, et après discussion avec le conseil Municipal, la commune a décidé d'interdire les extractions de sable et validé le principe de la mise en place d'un Contrat Natura 2000 par le Conservatoire du littoral et le SyMEL. Les travaux débuteront fin janvier 2020. En parallèle et sur la base de cette expertise, la commune s'est fait financer la pose de ganivelles pour les poser sur des terrains privés avec l'accord des propriétaires. Des travaux complémentaires ont été réalisés à l'accès principal de la plage avec le garde du littoral et les services techniques de la commune et de la CAC. Le Service GEMAPI a également réalisé la demande de subventions auprès de la DDTM pour la pose de ganivelles et procédé au rechargement en sable du haut de plage sur le secteur du Pou en bordure de terrains privés. Une zone extrêmement sensible identifiée dans l'étude menée par la CAC sur les ouvrages prioritaires. Un bel exemple de gestion concertée et de mutualisation entre services.



Fermanville : l'adaptation du site de Fréval

Le site de Fréval à Fermanville figure parmi les espaces en pleine évolution. En effet, depuis 2014 les brèches grandissantes dans le cordon dunaire chamboulent les milieux et les usages. Après des essais de colmatage non satisfaisants, le temps de la réflexion autour de l'adaptation s'est affirmé comme une évidence.

Un premier temps a été consacré à l'étude de la dynamique du cordon dunaire et du cours d'eau côtier avec des modélisations hydraulique et sédimentaire. Les enjeux fonciers, de continuité de cheminement littoral, de continuité écologique de cours d'eau, de maintien de l'activité agricole ont été mis en lumière. Ils ont fait l'objet de riches débats lors des réunions publiques, des comités de pilotage et d'ateliers techniques animés par le Conservatoire du littoral avec l'appui technique de deux bureaux d'études et du SyMEL. Il en résulte un ensemble d'actions co-construites avec les élus locaux, les services de l'état, et les financeurs.

Des solutions à court terme ont été proposées surtout, sur les terrains du Conservatoire du littoral. Elles visent le confort et la sécurité des usagers d'une part et la

renaturation du site d'autre part. L'adaptation aux changements du trait de côte se poursuivant, à moyen et long termes d'autres mesures prendront le relais pour accompagner l'évolution naturelle du site, détourner progressivement la fréquentation des zones dunaires instables et travailler avec les instances concernées pour le foncier et l'activité agricole.

Pour en savoir plus : un 4 pages est en cours de préparation et sera disponible auprès du Conservatoire du littoral



3.3.2. Les travaux d'aménagements et d'entretien des sites

SECTEUR CÔTE EST / BAIE DES VEYS Gestion hydraulique du polder de Sainte-Marie

La gestion hydraulique du polder de Sainte-Marie-du-Mont, propriété du Conservatoire du littoral, est assurée, par le garde du littoral du SyMEL du secteur de la côte Est et de la baie des Vays. Cette veille est assurée régulièrement, chaque semaine.

Sur le site du Polder de Sainte-Marie-du-Mont, chaque année, aux mois de janvier et février, les niveaux d'eau varient selon les marées et la pluviométrie.

A partir du mois de mars, pour favoriser la nidification des oiseaux (échasses, avocettes), le SyMEL et la Réserve Nationale de Beauvilliot ont convenu que les niveaux

d'eau soient abaissés pour un maintien constant jusqu'aux mois de mai/juin.

Au mois de juillet, pour laisser place à la fauche des parcelles louées à l'année, les niveaux d'eau sont totalement abaissés : les planches servant à retenir l'eau de la vanne sont enlevées puis remises en place début octobre.

Lors de pluies importantes, le garde du littoral veille à ce que les niveaux soient toujours maintenus pour éviter l'inondation du polder.



Broyage de la végétation mare du polder Saint-Clément à Brévands

Dans le cadre de ses actions de suivi et d'entretien, à l'automne (fin septembre/début octobre) le SyMEL a fait procéder par un prestataire extérieur à des travaux d'entretien de la mare du polder Saint-Clément à Brévands servant de reposoir aux oiseaux hivernants.

En 2019, des travaux de broyage ont été réalisés par pelle à chenille de faucardage. Les rémanents ont été évacués.

L'hiver, cette mare régulièrement fréquentée sert de reposoir aux oiseaux (anatidés : colvert, pilet, siffleur, sarcelles, souchet.). Le comptage est réalisé tous les 10 jours du mois d'août au mois d'avril par le garde du littoral du SyMEL.



Renouvellement de clôture à Saint-Martin-de-Varreville



Une parcelle appartenant au Conservatoire du littoral à Saint-Martin-de-Varreville a pu être proposée à la location agricole en pâturage par des bovins, après que des travaux de réhabilitation de la clôture aient été réalisés. Sur un linéaire de 200 mètres des piquets béton ont été remplacés par des piquets de châtaignier (plantés au moyen d'une tarière) et la mise en place de 4 rangs de fil barbelé. Cette opération a été réalisée en régie par le SyMEL.

SECTEUR VAL DE SAIRE

Entretien des parcelles du Cap Lévi à Fermanville

Depuis une dizaine d'années des moutons du SyMEL pâturent des parcelles propriété du Conservatoire du littoral, au Cap Lévi à Fermanville.

Le choix d'utiliser des moutons est venu car ces prairies sont colonisées par une plante : le Sénéçon Jacobée, très dangereuse pour les bovins et les chevaux, curieusement les moutons peuvent ingérer cette plante toxique.

Après quelques années les moutons sont venus à bout de cette plante envahissante, tout semblait rentrer dans l'ordre. Malheureusement, c'était de courte durée car une attaque de chiens a décimé le troupeau. Six moutons ont été tués ou euthanasiés suite à leurs blessures. Après la répétition de ces attaques, en mars 2019, il a finalement été décidé de retirer définitivement les moutons du SyMEL qui entretenaient ces parcelles du Cap Lévi,

Outre la détresse causée aux animaux, le coût pour le gestionnaire est lourd : frais de vétérinaire, déplacements des gardes, remplacement des animaux morts. La gendarmerie et la mairie ont été averties.



Opération d'abattage et débroussaillage au « Brulay » à Carneville et Fermanville

Les chantiers d'abattage et de débroussaillage se sont poursuivis sur le site du « Brulay » sur les communes de Carneville et Fermanville.

Le Pin Maritime est considéré comme une menace pour la biodiversité et gagne toujours du terrain face aux Bruyères.

Le changement climatique risque d'accentuer ce problème comme le pin maritime est une espèce originaire du sud de l'Europe les nouvelles conditions climatiques vont le favoriser davantage.

Dans le même secteur, la location d'une mini pelle a permis de « gommer » des tranchées et des trous d'homme qui constituaient autant de pièges pour les animaux du SyMEL qui pâturent le site et pour la faune en générale. Ces opérations ont également pour but de faciliter l'intervention des pompiers en cas d'incendie.



Stage (Master 2) : identification et mise en œuvre de la procédure des biens vacants et sans maître sur la commune de Fermanville

Au printemps 2019, l'accueil d'une stagiaire (Conservatoire du littoral) a permis d'éclaircir les problèmes autour des « biens sans maître ». Ce sont des parcelles cadastrées, souvent des landages qui se trouvent aujourd'hui à l'abandon.

La possibilité pour la Commune de récupérer ces parcelles pour ensuite les redonner au Conservatoire du littoral, va permettre une gestion plus cohérente de l'ensemble du massif.

Un exemple, des colonies de chauve-souris qui s'abritent dans des blockhaus pourront bientôt être protégées.

Fermanville était un premier « test » pour ce type d'opération qui pourront être renouvelées sur d'autres sites du Conservatoire du littoral.



SECTEUR HAGUE

Arrivée de Orphée et Olympe

Depuis plus de 20 ans le SyMEL possède ses propres animaux pour gérer certains espaces naturels propriété du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche. Ainsi chèvres, moutons, poneys et ânes sont régulièrement utilisés sur des landes, des dunes et quelques prairies.

Depuis l'été 2019, ce sont deux vaches jersiaises, Orphée et Olympe, qui viennent compléter le cheptel du SyMEL. Ces petites vaches auront davantage pour mission d'entretenir des fonds de vallées humides de la Hague. Malgré une forte dynamique agricole sur le secteur, ces vallées, difficiles d'accès et/ou non mécanisables, connaissent aujourd'hui une déprise agricole.

Dans ce contexte, le maintien des prairies humides et d'une certaine diversité à l'échelle des vallées passe par la mise en place d'un pâturage extensif adapté conduit en régie par le SyMEL.

Orphée et Olympe participeront à l'entretien d'environ 8 ha de zones humides mais aussi, plus globalement, d'environ 20ha d'espaces naturels dans la Hague.



Aménagement d'une passerelle dans la Grande Vallée à Vauville

Conformément aux préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation des landes de Vauville et en concertation avec les différents services compétents sur les cours d'eau, un passage busé sur un affluent du ruisseau de la Grande vallée a été remplacé par une

passerelle piétonne. Cet aménagement permet de restaurer la continuité écologique avec l'effacement d'une chute d'eau et de la fosse qui s'était progressivement creusée à la base de la buse.



Aménagements liés à l'activité agricole

Différents travaux d'aménagements ont été réalisés sur des parcelles agricoles pour en améliorer les conditions d'exploitation.

À Vauville, l'abreuvement du bétail au niveau de deux sources provoquait de fortes dégradations par

piétinement. Pour améliorer la qualité de l'eau pour le bétail et préserver les zones humides, un abreuvoir gravitaire et une pompe de prairie ont été installés. 80m de clôture viennent compléter le dispositif pour empêcher l'accès du bétail aux deux points d'eau.



À Auderville, dans la baie d'Écalgrain, secteur à fort enjeu paysager, une clôture grillagée vétuste a été remplacée sur 350 m le long de la falaise pour éviter que les moutons ne descendent sur ce secteur particulièrement sensible à l'érosion.



À Omonville-la-Rogue et Gréville, 5 barrières en bois type Bricquebec ont été posées sur demande des exploitants.



Élagage aux abords de la route départementale 901 à Beaumont-Hague

Des travaux d'élagage ont été menés fin 2019 sur 400 mètres le long de la D901 sur la commune déléguée de Beaumont-Hague sur une parcelle du Conservatoire du littoral en bordure du Bois de Beaumont. L'élagage des

aulnes était nécessaire pour la sécurité routière mais aussi pour dégager une ligne téléphonique sur la moitié du linéaire.

Opérations de gestion dans les Landes de Vauville

Dans le cadre de la convention de gestion avec le Conservatoire du littoral et la Commune et dans la continuité de ce qui était déjà engagé depuis de nombreuses années, le SyMEL mène différentes actions pour l'entretien de la lande en lien avec les acteurs du site. En 2019, 5 000 m² de broyage exportation ont eu lieu sur le secteur des Pierres Pouquelées et une zone a été préparée pour un brûlis début 2020 dans la vallée de Branval avec la réalisation de pare-feu de 5 m de large sur le périmètre de la zone à traiter. Enfin, 1 000 m² ont

également été débroussaillés manuellement pour la restauration d'une zone tourbeuse dans le fond de la Grande vallée.

Sur la lande du Thot, deux poneys pâturent à l'année sur environ 5 ha avec une clôture mobile régulièrement déplacée pour entretenir le plateau et maintenir une certaine diversité de structure avec des landes hautes à Ajonc d'Europe, des zones de pelouses et de la lande à bruyère. Les ânes et quelques chèvres viennent ponctuellement compléter le pâturage sur cette zone.



SECTEUR COTE DES ISLES

Remise en pâturage de l'herbage de la Vieille église au Cap de Carteret

Depuis 2008, un travail de restauration paysagère et écologique a été engagé aux abords de la Vieille Eglise. Afin de limiter les coûts d'entretien, un troupeau de moutons a été remis en place en décembre 2019 dans un enclos temporaire avec des filets électriques.



Restauration des dunes grises, site d'Hatainville



Les observations de terrain et les résultats des suivis de 2019 le confirment : le site naturel d'Hatainville s'enfriche. Cette banalisation n'est pas sans poser de problèmes sur les habitats naturels patrimoniaux. Depuis 2018, afin d'enrayer la tendance, le SyMEL mène des opérations de broyage pour la gestion des dunes grises, habitat prioritaire, qui vient compléter le travail engagé depuis près de 20 ans sur les dépressions arrière-dunaires du site. En 2019, une nouvelle campagne de broyage exportation a été menée pour ré-ouvrir certains secteurs, notamment sur la partie du sud du massif dunaire.

Restauration des dépressions humides arrière-dunaire

Opérations mécanisées : site des dunes de Saint-Georges et d'Hatainville, génie écologique avec les Lycéens de Sées (BTS GPN)

Les zones humides arrière-dunaires sont de véritables joyaux écologiques qui connaissent une dynamique naturelle d'embroussaillage. Des actions mécaniques sont nécessaires pour assurer leur entretien, voire leur restauration en complément du pâturage.

Dans les dunes de Saint Georges de la Rivière, les zones humides sont de faibles superficies mais les travaux successifs permettent d'assurer la conservation des intérêts biologiques.

À Hatainville, les travaux de restauration se poursuivent pour lutter contre la fermeture des milieux humides. Débroussaillage manuel, broyage exportation se révèlent indispensables faute d'un pâturage efficace.



Broyage : avant...



après

Les travaux des classes successives de BTS GPN de Sées assurent la conservation des dépressions humides souvent difficilement mécanisables. En 2019, l'intervention a été menée sur un chantier réalisé en

2002 pour la restauration d'une cladiaie. Après réouverture, abattage et dessouchage, une zone pionnière a été créée.



Renaturation du terrain de cross des dunes de Saint Georges de la Rivière

Rendre certains espaces à la nature est l'une des ambitions par l'acquisition de parcelles au titre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles. L'achat d'un ancien terrain de cross dans les dunes de Saint Georges de la Rivière le 30 mars 2017 a constitué une étape importante dans la préservation du site.

Cette acquisition permet d'empêcher définitivement l'usage de cette parcelle de dune aux engins motorisés qui créaient à la fois des nuisances pour la biodiversité et les riverains. Ce fut aussi la possibilité de procéder à une opération de réhabilitation de la parcelle.

Extraction de sable, dépôts sauvages et de terre végétale dans les années 1990 puis nivellement dans les années 2000 pour l'aménagement d'un terrain de motocross constituent l'histoire de cette ancienne parcelle de dune épargnée par la mise en culture.

Il a donc été décidé de réhabiliter ce terrain en supprimant les éléments d'artificialisation que constituaient les talus de la piste de motocross et les clôtures vétustes et de recréer une zone humide permettant de diversifier les habitats naturels des dunes de Saint Georges de la Rivière.



Cinq jours de pelle mécanique et de tracteur avec remorque ont été mobilisés pour reprofiler le terrain à l'état naturel. Pour se faire et ajuster les travaux, les niveaux des dépressions humides environnantes et de la nappe phréatique ont été calés. Dans la partie basse où a été créée la zone humide, un ancien sol correspondant à une ancienne zone mésophile a été découvert. Une zone humide 450 m² a ainsi été restaurée. Une partie basse avec respectivement une profondeur de 15 cm et 35 cm

permettra de maintenir un niveau d'eau minimal en période d'étiage de la nappe phréatique favorable à la faune pour accomplir leur cycle de reproduction et de permettre le développement de végétations pionnières.

La terre végétale a été mise en sous strate dans les zones de la piste à combler et le sable blanc issu du creusement a été régalé sur l'ensemble de la parcelle permettant d'obtenir un léger modelé dunaire.

Aménagements pour l'activité agricole

En 2019, près de 1 500 m de clôture agricole ont été posés sur les Espaces Naturels Sensibles et les terrains du Conservatoire de la Côte des Isles réalisés par entreprise à Saint Georges de la Rivière et sur les Prés de l'Olonde) ou en régie avec la collaboration de jeunes (AVRIL à Hatainville et Surville) et de la commune ou des agriculteurs (Surtainville).



Gestion des accès aux plages des dunes de la Côte des Isles

Les ganivelles posées face à la mer au niveau de l'aire de stationnement de la plage de Saint Georges se sont trouvées ensablées, et non hermétiques à la pénétration du public dans la zone. Un chantier de pose de 100 m de ganivelles a été réalisé avec une classe du lycée Nature de Coutances. En parallèle différentes actions de maintenance ont été effectuées sur le site par le SyMEL au cours de l'année. À Surville, c'est en mai avec le Maire et son adjoint accompagnés de stagiaires que les gardes du SyMEL ont posé des ganivelles pour stabiliser l'accès à la plage.



SECTEUR CÔTE OUEST SUD-MANCHE

Mise en place d'un nouvel enclos à moutons sur la Pointe d'Agon

Les milieux naturels de la Pointe d'Agon sont entretenus en grande partie grâce au pâturage ovin dans le cadre d'une convention agricole. En concertation avec le SyMEL, à la fin de l'année 2019, un nouveau secteur de près de 14 ha a été proposé au pâturage par la mise en place d'un nouvel enclos à moutons grâce à un investissement du Conservatoire du littoral.

Cet aménagement permet ainsi de limiter l'embroussaillage sur ce secteur, tout en diminuant la pression de pâturage sur les autres secteurs entretenus avec le même cheptel où la végétation dunnaire pouvait souffrir d'une trop forte consommation par les animaux.



Travaux d'effacement du seuil du moulin sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Prés de la Sienne à Quettreville

Ces travaux avaient pour objectif de restaurer la continuité écologique de la Sienne, et ainsi permettre la libre circulation des poissons (Anguille, Lamproie marine, Saumon atlantique, Truite fario, Truite de mer) et d'atteindre un bon état écologique de la Sienne. Cette continuité n'était jusqu'à lors pas assurée du fait de la présence du moulin de Quettreville qui engendrait une chute d'eau de 1,94 m, et ce malgré l'aménagement d'une passe à poissons qui n'était pas fonctionnelle.

Les travaux d'effacement ont été réalisés au cours de l'année 2019, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES). L'arasement du moulin s'est accompagné d'aménagements, en particulier sur l'Espace Naturel Sensible (ENS), sur la rive gauche en aval du seuil, par la pose d'enrochements et de géotextile afin de conforter la berge.



En cours



Après

CÔTE OUEST CENTRE-MANCHE

Lande du Camp à Lessay :

Restauration d'un ancien trou de bombe américaine en mare

Depuis 2004 et la première restauration de mares sur la zone humide que représente la Lande du Camp, un long chemin a été parcouru. Aujourd'hui, on peut affirmer que tous les drains qui accéléraient l'évacuation de l'eau du site sont bouchés et la « tête de bassin versant » que constitue la lande, dont une partie de ses eaux se dirige vers l'Ay et une autre vers la Goutte (classée en zone vulnérable aux nitrates, les eaux oligotrophes de la lande ont un effet diluant car dépourvues de nitrates à leur sortie du site...) s'écoule lentement vers l'aval, retenant des volumes d'eau considérables pendant plusieurs mois. Une étude réalisée en 1957 dans le cadre d'un projet de réalisation d'un aérodrome de l'OTAN dans les landes de Lessay, décrivait déjà les landes comme une nappe phréatique perchée qui permettait un débit soutenu des rivières en période d'étiage.

La fonctionnalité de la zone humide rétablie, le plan de gestion prévoit désormais une phase d'entretien et de restauration de certains secteurs. On sait, en effet, que les zones pionnières humides sont favorables à de nombreux cortèges floristiques de haute valeur patrimoniale. L'idée est donc de maintenir un ensemble de mares dans des états d'avancement ou de vieillissement différents afin de conserver un maximum de biodiversité sur le site.

Dans ce cadre, la restauration des anciens trous de bombe se prête bien à l'exercice :

- ceux qui se situent dans les zones humides sont profonds de 3 à 4 mètres et inondés une partie de l'année
- ils ont un bourrelet de terre tout autour, qui sépare le trou de bombe du reste de la zone humide (cela est dû à l'effet de souffle lors de l'explosion de la munition)
- ils ont des pentes abruptes, peu propices aux successions végétales hygrophiles
- ils sont souvent boisés car la terre ainsi remuée a permis l'arrivée de graines d'arbres disséminées par le vent (comme les pins, les bouleaux, les saules, les peupliers tremble...)

L'idée retenue est donc de restaurer ces trous, mais pas tous en même temps, de façon à avoir des « classes d'âges », d'état d'évolution et de fermeture végétale différents.

Depuis plus d'une dizaine d'années, certains agents du SyMEL disposent d'un CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) et ont la possibilité d'utiliser en régie une pelle mécanique jusqu'à 6 tonnes.

La restauration de cette mare a donc été effectuée en régie, en période d'étiage (en octobre car le trou de bombe était complètement sec).



Après abattage des ligneux présents et extraction des souches, l'ensemble du bois a été posé en lisière de boisement et recouvert de matériaux d'extraction de la mare afin de favoriser les micros-habitas favorables à la petite faune (insectes, micromammifères, reptiles, amphibiens...). Ensuite, le bourrelet qui séparait la future mare de la lande humide a été retiré et une grande partie des pentes du trou de bombe ont été profilées à 45°. Toute la matière organique en décomposition a également été grattée pour revenir à un sol minéral.

Enfin, environ un quart de la mare a été profilée sur une pente beaucoup plus longue, de l'ordre de 20°. Cela permet

une pleine expression des cortèges floristiques hygrophiles, mais la faible profondeur d'eau dans ces secteurs permet également aux larves d'amphibiens de se chauffer et de grossir (zones de thermorégulation) tout en gardant une zone profonde pour la fuite en cas de prédation.

Enfin, les matériaux retirés de la mare ont été disposés en bordure de lisière forestière de façon à obtenir un point haut accessible. Le dépôt est ainsi sur une zone de faible enjeu biologique. Dans quelques années, ce point haut permettra d'avoir un point de vue plongeant sur la lande et la mare qui la précède...



La réorganisation d'un système de pâturage pérenne sur la lande du Camp : un enjeu majeur pour la gestion du site

Les deux premiers plans de gestion de la lande du Camp ont permis de mettre en évidence tout l'intérêt d'une pâturage extensif pour l'entretien du milieu et la préservation des nombreuses espèces patrimoniales : 2 espèces de mammifères aquatiques protégés dont une musaraigne plus commune en moyenne montagne qu'en Normandie), 11 espèces de chauves-souris, 21 plantes protégées, des insectes rarissimes inféodés aux zones humides tourbeuses, dont un papillon, l'azuré des moulières (*Maculinea alcon*) fait l'objet d'un Plan National d'Action et dont les dernières population Normandes sont dans les landes de Lessay.

Les nombreuses expérimentations ont permis de définir un cahier des charges tenable pour les éleveurs tout en étant optimisé pour la préservation de la faune et de la flore. Néanmoins, l'arrêt d'exploitation d'un agriculteur et la possibilité d'une acquisition, via la SAFER, d'un large ensemble de prairies ont conduit à mener une réflexion sur un terme plus long.



Deux stages ont permis de valider les points suivants :

- La principale plante consommée est la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), celle-là même qu'il est prévu de limiter, environ 60% de la consommation journalière est composée de cette graminée.
- Les animaux organisent et changent leur parcours chaque jour, ils gèrent donc aussi la pousse des plantes.
- Les animaux (ovin ou bovin) prennent du poids sur la lande en situation de pâturage extensif, une utilisation économiquement viable de la lande est possible.

Une période transitoire dans le but de pérenniser plus de quinze années de travail sur le pâturage dans les landes de Lessay :

Si les objectifs à moyen et long terme ne changent pas, une bonne partie du site n'est plus pâturée suite au départ d'un agriculteur. Un ensemble de plus de 60 ha de prairies

Bref rappel de l'histoire et des opérations menées sur le site :

Dès le premier plan de gestion, le bureau d'étude qui réalise le plan de gestion préconise, après une restauration sur de grandes surfaces, la remise en place d'un pâturage ovin.

Après quelques essais en régie entre 2003 et 2007, avec diverses animaux, un enclos de 34 ha en clôtures fixes est réalisé pour permettre l'installation d'une troupe ovine.

Les objectifs du pâturage sont définis dès le début des essais et n'ont pas changé :

- maintien d'une lande ouverte par limitation et régression de l'embroussaillage et du boisement et maintien d'une lande riche en éricacées par le biais de la limitation de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).
- assurer une gestion compatible avec le maintien d'espèces patrimoniales à fort enjeu.

adossées à la lande du Camp serait éventuellement accessible à terme. Ces acquisitions sont d'ores et déjà engagées : 5,5 ha de prairies ont été vendus au Conservatoire du littoral ces deux dernières années. Des contacts avec la SAFER ont également eu lieu.

Au final, le site de la lande du Camp pourrait être composé de 60 à 80 ha de prairies et 100 ha de landes. Un foncier groupé pouvant accueillir au moins 350 brebis !

En attendant, pas trop longtemps, espérons-le, ce sont les chèvres du SyMEL qui pâtureront le site pour quelques années, le temps de trouver le bon montage foncier et financier qui fera vivre le site sans remettre en cause ses enjeux patrimoniaux majeurs. Des contrats de location complémentaire de type « vente d'herbe » peuvent aussi être envisagés provisoirement pour limiter les coûts de structure.

SECTEUR DE L'ARCHIPEL DE CHAUSEY

Bilan de 10 ans de nettoyage du chenal du Sound

Le chenal du Sound est la principale zone de mouillage des navires, et borde la partie habitée de la Grande Ile de l'archipel de Chausey. Ferrailles rouillées, plastiques, cordages, bouteilles de verre, emballages : les traces des activités humaines passées et présentes y étaient nombreuses quand on le parcourait à marée basse avant 2009.

Sur la Grande Ile, l'absence de collecte des ordures jusqu'aux années 80 est à l'origine de zones d'accumulation de déchets ménagers en bordure de la Grande Ile. Ces crassiers étaient régulièrement brûlés et les résidus (verre, métal, plastiques fondus) se sont répandus sur l'estran avec le temps.

Par ailleurs, jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, il était d'usage d'abandonner les navires devenus inutilisables sur l'estran. Ces épaves, une fois dépouillées des matériaux réutilisables, étaient oubliées et soumises à l'action du temps et de la mer. Au fil du temps, les éléments en bois ont disparu, et seules ont subsisté des pièces métalliques concrétionnées par la rouille.

Les déchets issus de la plaisance étaient également nombreux, certains abandonnés sur place par les résidents locaux (bouées, chaînes de mouillage usagées, vieux corps mort, cordages nylon), soit perdus involontairement (moteurs, avirons, casiers de pêche), soit délibérément jetés à l'eau (emballages alimentaires, bouteilles de verre).

Face à ce constat, entre 2009 et 2019, 6 opérations de nettoyage du Sound ont été organisées par les gardes du littoral du SyMEL et le Conservatoire du littoral, avec le concours d'associations d'usagers, collectivités et d'entreprises privées, autour d'un objectif commun : repérer et évacuer ces nombreux déchets et épaves parsemant une zone de près de 40 ha dont 15 ha d'estran.



Restauration des accès à la plage de Port Homard

La plage de Port Homard est une des plus belles plages de la Grande Ile de Chausey, et donc une des plus fréquentées. Avec le temps et le passage des usagers, les escaliers d'accès s'étaient fortement dégradés. Leur restauration a donc été entreprise en régie par l'équipe des gardes du littoral du SyMEL avec l'appui de l'UEMO de Coutances en convention de partenariat depuis 2009. Ces chantiers ont été réalisés au printemps, répartis sur 5 journées.



Escalier sud - état final



Trois de ces opérations ont mobilisé un total de 45 plongeurs, issus des clubs de la région ou du SDIS de la Manche afin de repérer les épaves immergées et de les remonter à la surface.

Au final, les chiffres sont assez éloquents et témoignent de l'ampleur du travail accompli :

- 14 journées de travail, représentant 382 journées/homme
- 52 m³ de déchets collectés, pour un poids total de 15 tonnes (verre : 1.25 t, ferraille : 13.3 t, plastique : 500 kg)

Au-delà de l'indéniable intérêt écologique, ces opérations, bien que physiquement éprouvantes, ont permis de rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun : la restauration de la qualité paysagère d'un site d'exception tel que Chausey.

Liste des structures participantes :

- Association des Plaisanciers du Hérault (APH)
- Brigade Nautique de la gendarmerie de Granville
- Club subaquatique Caen Plongée
- Club subaquatique de Coutances
- Club subaquatique Hippocampe Granville-Chausey
- Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais (CPAG)
- Comité des Régates de Chausey
- Communauté de Communes Granville Terre & Mer
- Conservatoire du littoral - Délégation Normandie
- M. LENOIR Alban - conchyliculteur à Chausey
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche - Centre d'Incendie et de Secours de Granville
- Syndicat Mixte - Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL)
- Travaux Maritimes Services (TMS)
- Ville de Granville

SECTEUR BAIE DU MONT

Travaux d'élagage / abattage à Champeaux et Dragey

Des travaux sylvicoles en bord de route ont été réalisés sur deux communes.

Tout d'abord sur la commune de Champeaux, route des murettes, après acquisition récente de la parcelle ZH121 du Conservatoire du littoral, des peupliers trembles menaçaient, par leur proche distance, une habitation.

L'autre chantier sur la commune de Dragey, sur la D143, nécessitait l'abattage de peupliers en bordure de la route, les arbres en question menaçaient la ligne électrique.



Route des murettes à Champeaux



Broyage des rémanents D143

Éco pâturage à Carolles

Après avoir aménagé en 2018 des parcelles de la Vallée du Lude, (clôture, réouverture de fourrés, entretien du cours d'eau), au cours de l'année 2019 les ânes de l'éleveuse avec laquelle le SyMEL a construit un partenariat sont intervenus pour répondre à l'entretien des parcelles difficiles d'accès.

La mise en place en fin d'été dans la vallée s'est avérée très bénéfique, produisant un milieu avec une forte dynamique de la végétation, qui permet de plus un maintien de la qualité du paysage et de la diversité biologique.



Les ânes du Cotentin du domaine d'Esthine

3.3.3. L'accueil du public et la surveillance

Première année de fonctionnement de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) de Chausey

L'année 2019 a été la première année de fonctionnement effectif de la ZMEL. Après une création administrative

formelle à l'été 2018, le travail de mise en place a pu démarrer.

Mouillages individuels

La ZMEL accueille 196 postes de mouillages individuels, chaque titulaire disposant d'une autorisation d'utilisation qui définit les modalités de l'occupation. Avec la création de la ZMEL, c'est la totalité des dossiers individuels qui ont dû être revu, ce travail important a permis de mettre

à jour techniquement et administrativement l'état de l'occupation du domaine. A cette occasion, plusieurs ajustements ont pu être mis en œuvre pour améliorer l'état du domaine géré et répondre aux besoins de mouillages des usagers de Chausey.



Lignes visiteurs

Pour améliorer l'accueil des plaisanciers de passage dans l'archipel et limiter le mouillage sauvage et diffus, le Conservatoire du littoral a engagé en juin 2019 des travaux de remise en état en profondeur des lignes visiteurs existantes mises à disposition des usagers et gérées par le SyMEL. Les travaux à hauteur de 106 000 € ont permis de démarrer la première saison de la ZMEL dans les meilleures conditions.

Le SyMEL a recruté de juin à septembre 2019 un saisonnier pour mettre en place l'accueil des plaisanciers sur le plan d'eau et la perception de la redevance. En effet une grille tarifaire a été élaborée dans l'objectif de garantir l'équilibre budgétaire de la gestion de la ZMEL. Elle a été soumise aux membres du conseil des mouillages réunis pour l'occasion le 22 mai 2019. Le conseil des mouillages de la ZMEL, présidé par la Présidente du SyMEL ou son représentant, est amené à émettre un avis consultatif sur les questions ayant une incidence sur le fonctionnement et la gestion de la ZMEL de Chausey, les délibérations étant soumises aux élus du comité syndical du SyMEL.

Le bilan de la première année est très satisfaisant, les retours sur le fonctionnement l'accueil des plaisanciers ont été positifs, et le saisonnier a rencontré peu de

difficultés dans l'exercice délicat de perception des redevances. La fréquentation a été conforme aux prévisions et les recettes demeurant inférieures aux dépenses engagées devraient permettre toutefois d'envisager, sauf situations particulières, le nécessaire équilibre budgétaire de la ZMEL dans le futur.

Au cours de l'année 2020, devrait être engagée une reprise du marquage des bouées pour faciliter la reconnaissance de la ligne visiteur.





LE RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ DU CHEMINEMENT LITTORAL, UN PROJET MULTIPARTENARIAL SUR LA PÉRIODE 2018-2021

Le cheminement littoral constitue un formidable outil de valorisation des espaces naturels qu'il rend accessibles et dont on mesure mieux ainsi l'intérêt de leur protection. Pour rétablir une continuité satisfaisante de ce cheminement et suite au diagnostic réalisé par le SyMEL, le Département de la Manche a mis en place un système

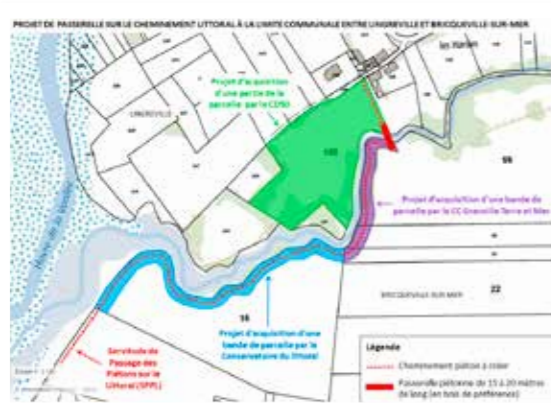
Animation du projet

Le retour de Lydie Renouf au sein de l'équipe du SyMEL en début d'année a permis un suivi et un accompagnement plus poussé des territoires engagés notamment :

- la participation et l'appui à l'organisation de visites de terrain et de réunions de concertation,
- un accompagnement dans la définition des solutions foncières, juridiques et techniques,

de subventionnement des territoires qui réalisent les travaux proposés. Le SyMEL et Latitude Manche pilotent conjointement ce projet dans lequel se sont investis les 6 EPCI littoraux de la Manche, la ville de Granville et le Conservatoire du littoral.

- une aide à l'élaboration des dossiers d'autorisations réglementaires,
- une aide à la préparation des dossiers de demandes de subventions.



Analyse foncière en vue de l'implantation d'une passerelle



Visite de terrain



Proposition technique à Carentan-les-Marais



Appui à la définition d'une SPPL à Réville

Pour mobiliser les acteurs et partenaires du projet, deux Comités de Pilotage ont eu lieu en 2019 : un en février organisé par Latitude Manche et un en novembre organisé par le SyMEL.

Le SyMEL a également partagé les spécificités et complexités de ce sujet auprès de Rivages de France en vue de la réalisation d'un guide sur la gestion du sentier du littoral à paraître début 2020.

Bilan des travaux effectués en 2019

Sur les 86 points noirs du diagnostic, 9 ont été résolus en 2019 parmi lesquels :

Deux points noirs ont été directement traités par le SyMEL :

- À Montmartin-sur-Mer, un sentier long de 600 mètres a été créé le long du cordon dunaire de la pointe de Montmartin. L'objectif était à la fois de réduire le piétinement du cordon dunaire en offrant une alternative juste derrière et de permettre une boucle avec la route, le sentier littoral étant jusque-là en aller-retour sur la pointe de Montmartin.

Sur ces parcelles pâturées par des moutons, le sentier a été séparé du reste de la parcelle par une simple clôture

monofil ce qui permet un entretien continu et écologique du sentier par les moutons.

- À proximité de la baie d'Ecalgrain, à Jobourg, une portion de sentier était dégradée par des eaux de ruissellement provenant d'une route communale. Le SyMEL a donc procédé à la réfection de la descente et à la pose d'embranchements.

Un travail de conventionnement a également été entrepris avec les EPCI en vue de répartir la réalisation des travaux et de l'entretien du cheminement sur les terrains gérés par le SyMEL.



L'entrée du nouveau sentier de la pointe de Montmartin



Les nouveaux embranchements sur le sentier à Jobourg

Quatre points noirs traités par les services du conseil départemental de la Manche :

- À Saint-Vaast-la-Hougue/Réville, implantation de potelets en bois pour empêcher le stationnement de véhicules et ainsi sécuriser le cheminement de part et d'autre du pont.
- À Montfarville, création d'un trottoir dans un carrefour dangereux pour les piétons.
- À Pirou/Geffosses, acquisition de 2 parcelles dunaires, en continuité de parcelles déjà gérées par le SyMEL, sur lesquelles le cheminement était partiellement interrompu et peu attractif et évacuation de déchets.
- À Blainville-sur-Mer, sécurisation du cheminement par la création d'une banquette piétonne le long de la RD651, des travaux intégrés à une opération plus large d'accessibilité.



Les nouveaux embranchements sur le sentier à Jobourg



Un point noir traité par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin :

À Sainte-Marie-du-Mont, réouverture de la SPPL dans un groupement de propriétés privées à Utah Beach permettant d'éviter 450 mètres de cheminement sur route départementale.

Un point noir traité par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer :

À Bréville-sur-Mer, pose de pictogrammes d'information dans les dunes pour sensibiliser à la fragilité des dunes et à la présence de vipères.



La sécurisation du cheminement littoral, un projet complémentaire au rétablissement de la continuité

Depuis une dizaine d'années, le sentier du littoral de la Hague est doté de bornes secours. Implantées régulièrement, elles permettent aux services de secours de localiser plus rapidement les personnes en difficulté et donc de raccourcir les délais d'intervention. Plus récemment, en 2017, un plan de sécurisation du massif dunaire de Lindbergh a été élaboré par le SyMEL en lien avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Suite à ces initiatives réussies, il a été décidé d'étendre le bornage à tout le linéaire du cheminement littoral de la Manche.

Ce bornage intégral a plusieurs objectifs : répondre à une attente des services de secours, renforcer la sécurité sur le

cheminement littoral et la valoriser auprès des usagers. Les bornes seront intégrées à la base de données du SDIS qui identifiera au préalable les accès et le type de véhicule à mobiliser en cas d'intervention.

Le travail est réalisé par le SyMEL en collaboration avec le SDIS, Latitude Manche et le CDRP (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre). L'année 2019 a été consacrée à la définition des caractéristiques techniques (supports, plaquettes, etc.), au positionnement et au relevé de terrain (ajustement des emplacements, hauteur des supports, identification de la domanialité, etc.) des quelques 500 bornes.



Type de poteau choisi pour servir de support aux plaquettes secours



Les falaises, des sites à la fois attractifs et accidentogènes



Maquette des futures plaquettes secours

Archipel de Chausey : Sensibilisation et enquête des pêcheurs à pied de loisir

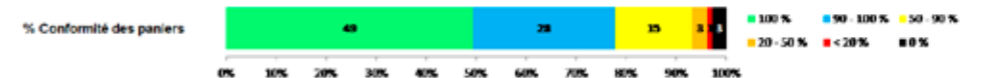
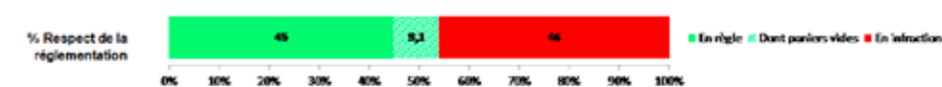
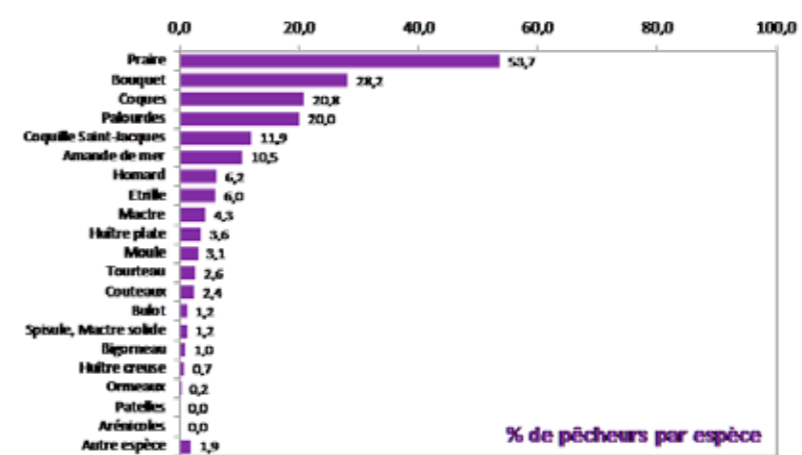
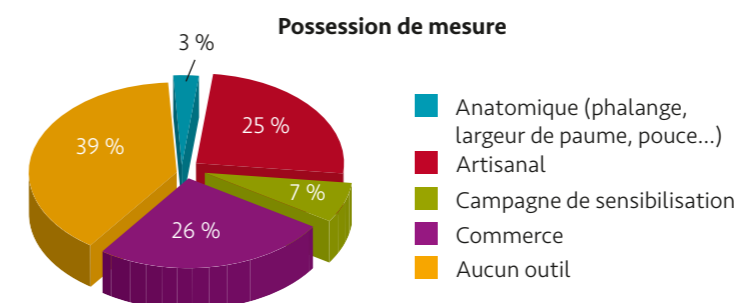
En 2019, les opérations concernant la pêche à pied de loisir, usage suivi depuis plusieurs années dans l'archipel, ont permis de sensibiliser 483 pêcheurs à pied au cours de 23 jours de grande marée.

419 enquêtes ont également été conduites auprès des usagers afin de caractériser leur pratique.

Les principaux résultats montrent que les paniers de pêche dont le niveau de conformité est supérieur à 90% concernent 77% des pêcheurs, un niveau proche de celui observé en 2017 (79%) alors que l'année 2018 avait été marquée par un recul important de cet indicateur (70%).

La possession d'un outil de mesure (afin de contrôler la taille de ses captures) est en hausse par rapport à l'année dernière avec 58% des pêcheurs.

Les espèces observées le plus souvent dans les paniers sont la praire (53,7% des pêcheurs), le bouquet (28,2%), la coque (20,8%) et la palourde (20%).



En parallèle aux actions de sensibilisation et d'enquête menées par les gardes du SyMEL, des opérations de contrôles ont été menées par les services de l'état (ONCFS

et Brigade Nautique de la Gendarmerie). Au total, 810 pêcheurs ont été sensibilisés et contrôlés, 15 procès-verbaux ont été dressés.

Pointe d'Agon : complémentarité de l'exploitation agricole des herbus et des parcelles du Conservatoire du littoral

Comme chaque année, le Master Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt, de l'Université de Caen est missionné par le SyMEL pour travailler sur une étude agro-environnementale dans le département. En

2019, ils ont travaillé sur les opportunités en matière d'exploitation agricole sur les parcelles du Conservatoire du littoral autour du Havre de la Siennne et du Passevin sur le site de la Pointe d'Agon.



Contexte :

Le site du Conservatoire du littoral de la Pointe d'Agon s'inscrit dans le site Natura 2000 – Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou. L'habitat d'intérêt communautaire « Prés-salés atlantiques », couvre une surface conséquente du havre de la Siennne et du Passevin. Les herbus sont notamment entretenus par le pâturage ovin. Leur proximité avec les terrains du Conservatoire constitue un enjeu majeur. Les éleveurs cantonnés sur les herbus ont besoin de parcelles proches du rivage afin de replier les brebis lors des grandes marées. Par ailleurs, cette activité nécessite d'exploiter des parcelles à distance raisonnable de l'exploitation pour produire le fourrage nécessaire pour l'hiver. Les parcelles du Conservatoire du littoral peuvent donc jouer un rôle primordial dans l'équilibre de ces exploitations. Par ailleurs, la qualité de l'eau du Havre de la Siennne est une problématique majeure. La Communauté de commune Coutances mer et bocage œuvre de concert avec les acteurs du territoire pour améliorer la situation. Les éleveurs d'ovins sont eux aussi mobilisés, notamment au travers de l'anticipation du repli

des animaux aux grandes marées. Au vu des enjeux identifiés sur le site, le SyMEL travaille dans ce domaine, à l'amélioration des pratiques agricoles et vise à identifier les axes de progression (cahier des charges, équipements, travaux...) avec le Conservatoire du littoral et d'anticiper autant que faire se peut les besoins des exploitants avec l'objectif d'orienter la gestion et les pratiques dans le site en faveur de la préservation de la qualité des eaux.

Bilan de l'étude :

Contre toute attente, après avoir interrogé les éleveurs de mouton des herbus, peu ont besoin de nouvelles parcelles de replis. En dehors de deux éleveurs ayant très peu de terre en bordure d'herbus, les besoins ne sont pas prépondérants. Par ailleurs, il apparaît clairement que les éleveurs veulent maximiser leur temps de pâturage sur les herbus afin d'obtenir un produit de bonne qualité comme le stipule l'AOP. Les éléments recueillis auprès des éleveurs lors des échanges avec les étudiants participent à consolidation des éléments qui permettent décliner le SyMEL lors d'attributions éventuelles de terrains vacants.

Signalétique et aménagement du Nez de Voidries à Jobourg

Une étude paysagère commandée par le Conservatoire du littoral sur le site du Nez de Voidries à Jobourg en 2016 a mis en évidence la vétusté des panneaux et une signalétique inadaptée qui ne permettait pas au public de s'orienter sur le site. Ainsi, plusieurs éléments de signalétiques ont été modifiés. Tout d'abord le SyMEL a participé à l'élaboration d'un nouveau panneau d'information et a installé la nouvelle

signalétique du Conservatoire du littoral pour une meilleure lisibilité. D'autre part et dans le même objectif, la barrière agricole devant les sanitaires a été remplacée fin 2019 par deux plots pour rendre plus visible le départ du sentier piéton. Enfin au niveau du panorama à l'ancien sémaphore, un escalier a été refait en régie SyMEL pour rejoindre le sentier du littoral.



Stage Vallée de Beaumont

Différentes animations et échanges avec les écoles de Beaumont ont fait ressortir une difficulté pour descendre à pied à Vauville en toute sécurité.

La Vallée de Beaumont, que borde la route départementale 318, est, depuis 2013, en majorité propriété du Conservatoire du littoral et offre une possibilité de cheminement piéton avec d'anciens tracés que l'on peut retrouver à certains endroits.

Esther Tusevo, étudiante en BTSA Gestion et Protection de la Nature, a ainsi travaillé sur ce projet de sentier piéton dans le cadre d'un stage de 4 semaines en octobre 2019 à l'antenne du SyMEL dans la Hague.

Après avoir rencontré les différents acteurs, pris connaissance de la bibliographie, Esther a pu proposer un tracé et préciser les travaux à réaliser pour rejoindre Beaumont à Vauville.

Ce travail de qualité servira de support au SyMEL pour envisager une prochaine concrétisation d'un cheminement dans la vallée de Beaumont et prolonger la concertation avec les acteurs locaux pour y parvenir.



Restauration des pointes rocheuses et cheminements du Cap de Carteret

La mise en œuvre du second plan de gestion du Cap s'est poursuivie en 2019.

Le dégagement de l'éperon barré de l'âge du Bronze (-900 avant JC) et de son muret a été réalisé dès février 2019 par l'entreprise ARBOR&SENS avec du débroussaillage permettant une revalorisation des abords.

La fréquentation des sentiers inclut un entretien régulier des équipements mis en place pour organiser la fréquentation. Le ravinement des chemins est également important, les pluies diluviennes régulières n'arrangeant rien ces dernières années.

En janvier, les 1^{ers} en BAC PRO GMNF au Lycée agricole de Vire sont venus sur le Cap de Carteret dans le cadre d'une journée de chantier pédagogique encadrée par des Gardes du SyMEL. Il s'agissait de reprendre les équipements de monofil et d'intégrer paysagèrement un escalier (maçonnerie sèche, végétalisation) mis en place en 2018.



D'autres actions ont été menées sur les sentiers avec l'accueil de l'IME de Coutances en décembre pour restaurer le chemin du boisement de la Potinière, et la réfection d'une chicane, travail complété en régie avec Valentin Feuardent stagiaire en BAC PRO GMNF au Lycée professionnel agricole de Vire.

La reprise des équipements des dunes de la Vieille Eglise avec les étudiants en seconde professionnelle du CFA de Coutances s'est poursuivie avec le démontage ou l'adaptation d'équipements ayant joué leur rôle dans la restauration des milieux dunaires

La Maison d'Arrêt de Coutances est également intervenue aux côtés des Gardes du Littoral pour la réfection des équipements des sentiers des dunes d'Hatainville.

Réaménagement entrée du site de la Flèche dunaire de Barneville-Carteret



Des travaux ont été menés par ARBOR&SENS pour la réfection des équipements d'entrée de site de l'Espace Naturel Sensible de la Flèche dunaire de Barneville-Carteret (aire naturelle de stationnement, bardage bois du blockhaus).



Signalétique et aménagement sentier : site de la Mare de Bouillon

Dans le cadre de la valorisation du site de la Mare de Bouillon, situé sur les communes de Jullouville et de Saint Pair Sur Mer, des travaux liés à l'interprétation ont été réalisés en 2019.

Auparavant, un point de vue avait été identifié : un endroit stratégique qui puisse recoller à un sentier déjà existant sur la commune de Kairon.



Le point de vue est aujourd'hui accessible et un panneau d'information et de sensibilisation y a été installé.



Des équipements en clôture et barrières pour ne pas impacter les agriculteurs, et amener les randonneurs en toute sécurité ont été mis en place.

3.3.4. Les études et les suivis

Inventaire des micro mammifères, site de la mare de Bouillon

Le SyMEL a missionné le Groupe mammalogique normand pour conduire en 2019 un inventaire des mammifères semi-aquatiques sur le site de la mare de Bouillon : cet inventaire ciblait la Crossope aquatique, la Crossope de Miller, le Campagnol amphibie et également une espèce terrestre ; le Rat des moissons. Ces espèces particulièrement discrètes affectionnent les zones humides avec une importante ressource alimentaire. Le site de la mare de Bouillon de par sa dimension de 115 ha, dispose d'une diversité des habitats présents et sa tranquillité présente un potentiel pour l'accueil de ces espèces.

Pour cet inventaire 161 pièges non vulnérants de type INRA ont été installés dans les habitats favorables aux crossope, une recherche de traces et indices de présence du Campagnol amphibie a été conduite et une recherche diurne visuelle des nids de Rat des moissons et nocturne avec une caméra thermique.



Nid de Rat des moissons (crédit : GMN)

Les inventaires n'ont pas permis de détecter la présence de la Crossope aquatique, de la Crossope de Miller ou du Campagnol amphibie. Les importantes variations de niveau d'eau pourraient être défavorables à ces espèces, d'autant qu'en 2019 la mare a connu des niveaux très bas.

L'impact direct ou indirect des sangliers pourrait être également un facteur défavorable, ce qui justifie d'autant plus les efforts développés par le SyMEL avec le partenariat de l'association locale de chasse pour la régulation de cette espèce.

Stage BTSA Gestion et Protection de la Nature sur les roselières du nord de la Hague



Sur la plaine littorale du nord de la Hague, des roselières, disséminées le long de la côte et entourés de parcelles agricoles, n'ont été que très peu étudiées et il manque des éléments de connaissance par rapport à leur gestion. En juin et juillet, un stagiaire de BTSA GPN, Lionel Manceau, a effectué un état des lieux des connaissances sur ces zones humides (faune, flore, pratiques anciennes, usages actuels...) et réalisé des inventaires et une cartographie de végétation des 8 roselières du secteur.

Il a proposé par ailleurs une notice de gestion avec des actions prioritaires sur les roselières inventoriées. En 2020, des travaux de restauration seraient préparés et un dossier d'autorisation administrative finalisé et déposé en vue de creuser à l'automne 2020, une mare de 1 000m² au sein de la roselière d'Omonville-la-Rogue pour favoriser l'accueil des oiseaux d'eau et des amphibiens.

Stage Master 2 sur le bilan de la gestion des mares dunaires de la Hague

Les creux de dunes qui s'inondent naturellement chaque hiver, en formant jusqu'à 80 mares dont certaines peuvent s'étendre sur plusieurs hectares, présentent un grand intérêt écologique (Orchidées, oiseaux d'eau, amphibiens,...). Depuis plus de 20 ans, des travaux ont été menés pour conserver ces milieux naturels humides. Entre avril et septembre, une stagiaire de Master 2 en Ecologie de l'Université de Caen, Camille Serot, a synthétisé les résultats de ces travaux afin d'en faire le bilan. Il en ressort que les opérations de débroussaillage d'entretien contribuent clairement à la préservation de la végétation spécifique des mares, ce qui est encourageant pour continuer ces travaux. Parallèlement, les opérations de creusement à la pelle mécanique vont être réduites en faveur de la création naturelle de nouvelles mares en laissant le vent creuser des dépressions de terrain.



Diagnostic des prairies maigres de fauche dans le Val de Saire

Les prairies maigres de fauche sont des prairies permanentes et fleuries avec des espèces assez fréquentes et bien réparties dans la région. Bien que diversifiés, ces milieux sont en régression et constituent un habitat d'intérêt communautaire.

Dans le Val de Saire, leur présence était notée dans la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 et dans un travail réalisé en 2012 sur l'intérêt des prairies au-delà du périmètre Natura.

En 2018, le SyMEL a demandé l'appui technique du Conservatoire Botanique National de Brest afin

d'actualiser les données géographiques, de conclure sur l'état de conservation de l'habitat à l'échelle d'îlot de pâturage et d'évaluer les potentialités de restauration.

Sur 2 ans, 150 ha ont été parcourus. Il en résulte que peu d'îlots ont un habitat caractéristique. Par contre, un nombre important d'îlots possèdent des éléments floristiques et une structure proche des prairies maigres de fauche. 46% des îlots ont des potentialités de restauration forte à moyenne.

Les conclusions de cette étude seront prises en compte dans les nouveaux cahiers des charges et étude en cours.



Suivi Botanique des dunes, par le CPIE 50

En 2010, le SyMEL proposait une étude pour la mise en place de suivis de végétation sur du long terme dans les dunes d'Hatainville en suivant une méthode définie par le Conservatoire Botanique de Brest

9 ans plus tard, après consultation, un nouveau passage a été réalisé dans le cadre d'une prestation par le bureau d'études flore et habitats du CPIE du Cotentin sur les 10 transects de 50 mètres de longueur qui avaient été mis en place et positionnés pour refléter la diversité des milieux et des modes de gestion. Après identification des bornes sur site (embroussaillage, mouvements de sable, vol) des relevés phytosociologiques par faciès de végétation ont été réalisés avec une méthode d'analyse et situés dans des zones d'écotones.

Aucune tendance générale ne se dégage de cette étude. Cependant, l'étude a permis de mettre en évidence le rôle

des lapins dont les populations peuvent déstructurer la dune grise et à favoriser les espèces nitrophiles. Par ailleurs le développement d'une ceinture arbustive en bordure de dépression humide doit être maîtrisé. Enfin, les ronces sont en progression sur l'ensemble du site. Une gestion ciblée sur la maîtrise de ces ronciers semble indispensable à la conservation des végétations des dunes grises et des dépressions humides qui constituent des habitats naturels remarquables dans les dunes d'Hatainville.



Suivi ornithologique des dunes de Lindbergh et du Havre de Surville, et du Cap de Carteret



Depuis 2018, des suivis ornithologiques ont été mis en place sur les sites naturels de la Côte des Isles afin de disposer d'un suivi sur du long terme des populations d'oiseaux nicheurs des dunes.

C'est Laurie Hubert stagiaire en Master 1 Ecocœna qui a été retenue pour la mise en place de ces suivis dans les dunes de Lindbergh, les dunes du Havre de Surville et refaire celui du Cap de Carteret réalisé en 2013.

À nouveau les suivis démontrent la qualité des peuplements et surtout la complémentarité inter-sites.

3.3.5. La gestion agricole et cynégétique

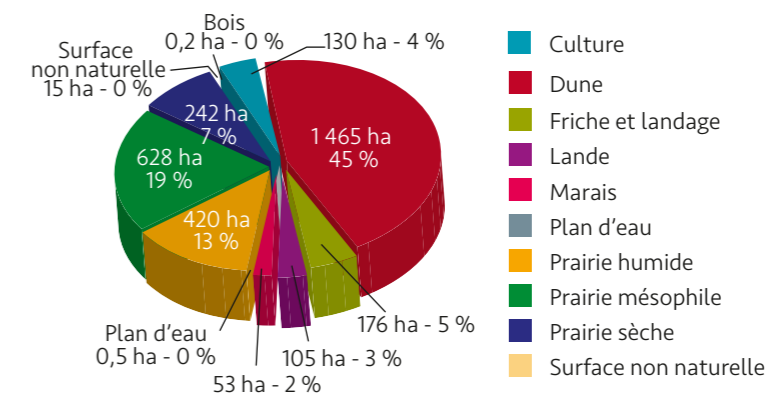
CHIFFRES CLÉS

3 235 ha
occupés par
231
locataires
DONT
159
agriculteurs et
72
particuliers
et double-actifs

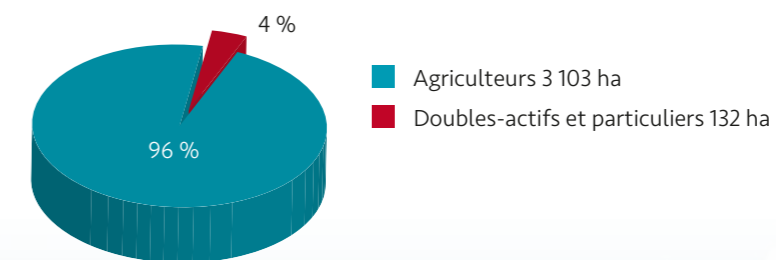
258
conventions
Dont 27 %
révisées en 2019

LA GESTION AGRICOLE

Nature des parcelles en conventions en 2019



Proportion des agriculteurs et des doubles-actifs et particuliers à occuper l'espace sous convention, géré par le SyMEL 2019



L'avancement du projet « Agriculture et gestion partagée des dunes, marais et prairies du Val de Saire »

Le projet est cours d'avancement en 2019, les agriculteurs locaux sur les terrains du Conservatoire du littoral ont été rencontrés. Dans le cadre d'un entretien bilatéral en présence de la garde du littoral du secteur, Ludivine GABET, et la technicienne agri-environnement, Bénédicte GUILLOTTE, les agriculteurs ont pu présenter leur

exploitation. De nombreuses informations, sur les pratiques agricoles de ces exploitants au sein du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral ont été recueillies. La consolidation et l'exploitation de ces données va faire l'objet d'un stage en 2020.



© F. Levalet - SyMEL

Nouveau format des conventions agricoles sur les terrains du Conservatoire du littoral



L'occupation agricole des terrains du Conservatoire du littoral par des tiers, passe par l'établissement d'une convention d'occupation agricole cosignée par le Conservatoire du littoral, le SyMEL et l'agriculteur.

Dans un souci d'améliorer le suivi des pratiques, et de s'assurer de la préservation des espaces, les conventions sont désormais dotées d'état des lieux. Cet état des lieux est réalisé notamment sur la base de photographies par le SyMEL et validé par l'exploitant.

La nature du terrain, la présence d'éléments fixes tels que les mares, murets ou talus ainsi que leur état de conservation sont relevés. Le type de clôture, de barrière ou encore la largeur des accès sont aussi inventoriés. Des photos sont aussi réalisées. Cet état des lieux sert de base de discussion à l'établissement des conventions, permettra de s'assurer de bon entretien desdits terrains et des équipements et aussi de mettre l'accent sur les points d'amélioration attendus tant par l'exploitant (équipements agricoles...), par le SyMEL et le Conservatoire du littoral.

Le début d'un partenariat entre la SAFER Normandie et le CDL en Basse-Normandie

Le Conservatoire du littoral noue un partenariat privilégié avec la SAFER Normandie. Il s'agit pour le Conservatoire du littoral d'acquérir des biens situés au sein de son périmètre autorisé et situés en dehors des zones de préemptions.

Le SyMEL dans son rôle de futur gestionnaire des terrains, est pleinement intégré aux échanges. Le SyMEL s'efforce d'établir les futurs cahiers des charges sous l'impulsion du potentiel futur propriétaire qu'est le Conservatoire du littoral. Les agriculteurs et les membres du Comité technique de la SAFER, ont alors une bonne visibilité sur les exigences en matière d'occupation agricole. Comme pour tout lot exploité, l'évaluation des enjeux écologiques et paysagers est réalisée, afin de constituer un cahier des charges permettant de protéger les milieux tout en restant attractif pour les exploitants locaux.

Fruits de cette coopération, des acquisitions au profit du Conservatoire du littoral donneront lieu à des conventions d'occupations agricoles conduites par le SyMEL.



© L. Martinez

Stage sur l'évaluation agricole des dunes d'Hatainville

Le pâturage est un outil de gestion prépondérant du plan de gestion du site des dunes d'Hatainville. Depuis 2006, le SyMEL travaille au maintien d'un partenariat fructueux avec les exploitants locaux. La recherche du compromis doit être commune : un intérêt agronomique au profit de l'exploitant et un maintien en bon état du milieu voire l'amélioration de l'état de conservation pour le SyMEL et le Conservatoire du littoral. Treize années après l'établissement du plan de gestion, de nouveaux lots ont été acquis ou bien des exploitants ont cessé d'exploiter les terrains, d'autres cherchent à agrandir leur surface d'exploitation. L'évaluation des pratiques agricoles sur ce site était un préalable incontournable à de nouvelles attributions.

Durant le stage, un état des lieux de tous les lots d'exploitation a été réalisé. Ces états des lieux pourront directement être intégrés aux conventions agricoles du site lors des renouvellements. Par ailleurs, sur chacun des lots d'exploitation, l'historique de l'occupation et des pratiques a été réalisé. Du fait de l'intervention du Conservatoire du littoral, l'évolution paysagère des sites est sans conteste positive. De plus, il apparaît par exemple que les grandes mielles bénéficient d'un chargement adapté au milieu, à savoir un chargement inférieur à 0,1 UGB/ha/an, tandis que

les mielles embocagées, d'une valeur patrimoniale plus modérées sont plus chargées et soumises à des pratiques d'hivernage. En revanche, l'évolution des milieux en lien notamment avec l'évolution du climat rend de plus en plus difficile le nécessaire maintien d'un équilibre gagnant-gagnant du partenariat avec les exploitants, condition indispensable à sa pérennité. Au vu de la complexité à atteindre l'ensemble des objectifs, ce stage n'aura pas permis de statuer sur le devenir des lots vacants.



Site du Havre de Surville, un nouveau locataire sur plus de 100 ha

Les dunes du site du Havre de Surville étaient jusque fin 2015 occupées pour hivernage par deux exploitants. Une place d'affouragement étaient alors sacrifiée sur chaque lot, l'action des bovins sur le reste du lot étant alors limitée. Des travaux de clôture ont été financés par le Conservatoire du littoral pour remettre en état un des lots sis sur St Rémy des Landes. Après attribution, un seul candidat s'est montré intéressé pour exploiter les dunes du site. Depuis, le cahier des charges de la convention

d'occupation mentionne un pâturage en fonction de la ressource naturelle des lieux. Les lots peuvent être pâturés en complémentarité. L'action des bovins sur l'embroussaillage restant limitée, il est conseillé à l'exploitant d'intervenir au printemps et à la repousse, à l'automne. Un suivi des effets sur le milieu du changement du cahier des charges d'occupation sans apport extérieur de fourrage sera réalisé.

La commission de conciliation

Les conventions de gestion agricole prévoient des dispositions en cas de litige entre les signataires de la convention que sont le Conservatoire du littoral et le SyMEL d'une part, et le locataire d'autre part.

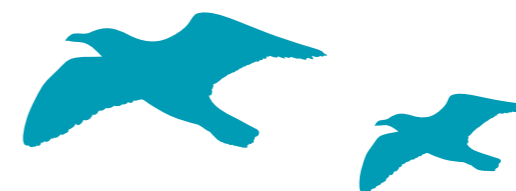
- la situation des parcelles, objets du litige ;
- la position de chacune des parties vis-à-vis du litige ;
- les modalités de règlement amiable du litige ou l'absence d'accord sur le règlement litige.

En cas de défaut de paiement, de non-respect répété de cahier des charges ou de faute majeure, avant toute action de résiliation de convention, le Conservatoire du littoral et le SyMEL se réservent le droit de saisir la commission de conciliation.

Dans le cas où l'exploitant refuserait, expressément ou par son abstention, la procédure de tentative de conciliation et en cas d'échec de la tentative de conciliation par devant ladite commission, le Conservatoire du littoral et le SyMEL peuvent résilier la présente convention.

Composée à parité, d'une part, de représentants du Conservatoire et du Gestionnaire et, d'autre part, de représentant de l'agriculteur et de la profession par l'intermédiaire de la chambre d'agriculture, elle établit un procès-verbal à l'issue d'une réunion des parties, présentant :

La convocation d'une commission de conciliation demeure rare. Au cours de l'année 2019, une telle commission a été organisée, la seconde seulement de l'histoire du partenariat engagé avec les agriculteurs par le SyMEL.

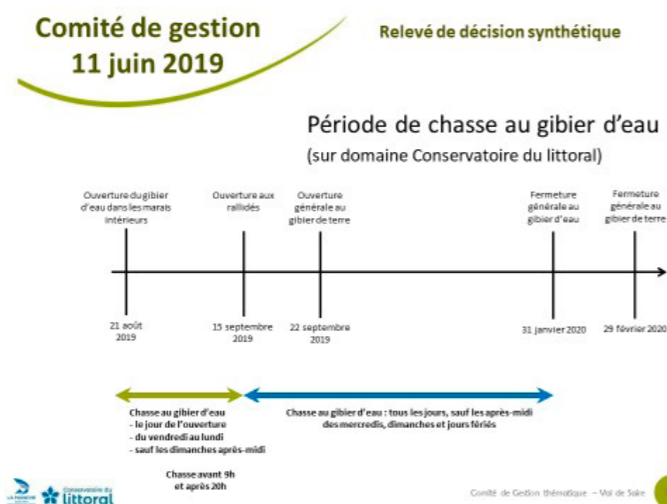
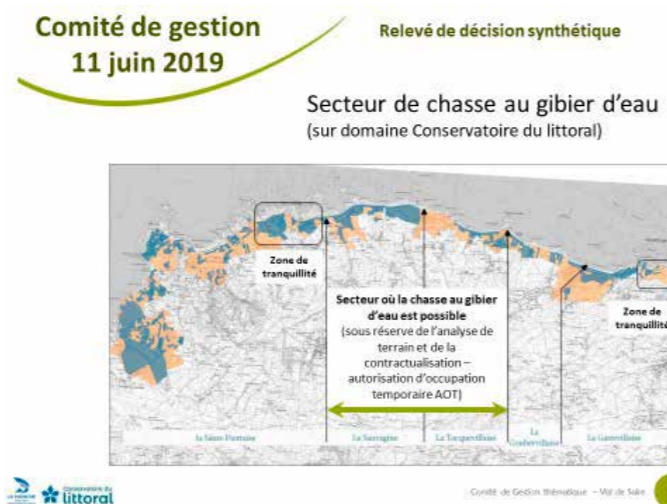


LA GESTION CYNÉGÉTIQUE

L'adaptation des pratiques de la chasse au gibier d'eau dans le Val de Saire

L'accompagnement des usagers aux changements climatiques figure dans les préconisations de gestion du Document Unique de Gestion adopté pour le Val de Saire. Parmi les activités concernées, la chasse au gibier d'eau fait partie de celles qui seront amenées à évoluer pour s'adapter à l'évolution dans les marais arrière littoraux. Le SyMEL et le Conservatoire du littoral ont réuni les associations locales avec la Fédération des chasseurs de la Manche pour anticiper au mieux l'avenir de la chasse au gibier à l'échelle du secteur du Val de Saire sur les propriétés du Conservatoire du littoral où celui-ci est titulaire du droit de chasse. Les rencontres se sont déroulées sous forme d'ateliers pour d'abord dresser un état des lieux partagé de l'activité de chasse, rappeler les objectifs de gestion des terrains appartenant au Conservatoire et échanger sur les espèces principalement chassées. Ensuite des discussions ont été engagées pour définir une zone de chasse au gibier d'eau, une zone de quiétude et les pratiques de chasse au gibier d'eau. Sur la base des débats précédents, des propositions ont été avancées lors d'un troisième atelier.

Enfin, le 11 juin 2019, un comité thématique réunissant plus largement l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des dunes et marais du Val de Saire a permis d'arrêter les nouvelles modalités de pratiques de chasse au gibier pour les 5 prochaines années, s'agissant des terrains du Conservatoire du littoral.



04 | La communication et la sensibilisation

Cap de Carteret : les 180 ans du phare

Dans le cadre de l'anniversaire des 180 ans du phare de Carteret organisé par l'Office de Tourisme du Cotentin, le SyMEL a tenu un stand pour accueillir le public venu nombreux en cette belle journée du 5 juillet 2019. Ce sont 140 personnes qui ont été accueillies et sensibilisées autour des panneaux créés pour l'évènement (Faune, flore et gestion du Cap de Carteret, gestion agricole dans La Manche...) et de ceux mis à disposition par le Conservatoire du littoral Normandie.



Projet pédagogique avec l'école des Chardons bleus des Moitiers d'Allonne : Sorties et interventions en classe, sorties nocturnes, réalisation du livret et randonnée

Durant l'année scolaire 2018-2019, un projet pédagogique a été réalisé entre le SyMEL, les 4 classes de l'école des Chardons bleus et la commune des Moitiers d'Allonne pour la réalisation d'un livret pédagogique sur les dunes d'Hatainville. Il vient compléter les deux livrets créés avec les sentiers de découverte. Formation des dunes, faune et flore, quelques éléments sur les menaces et la gestion sont l'ADN de ce livret qui s'est inspiré de ceux édités dans La Hague.



© M. Sonilhac

En parallèle des interventions ont eu lieu en classe, deux sorties de terrains avec les enfants, deux sorties nocturnes sur les amphibiens attirant 125 personnes et une randonnée animée par les enfants auprès de leurs parents dans les dunes ont été organisées de septembre à juin. Une action collaborative réalisée avec enthousiasme ! La commune des Moitiers d'Allonne a pris en charge une ré-impression des livrets afin qu'un exemplaire soit distribué avec le bulletin municipal en 2020.

Des nouveaux livrets sur les plantes de la Hague



Pendant l'année scolaire 2018/2019, deux nouveaux livrets ont été réalisés dans le cadre de projets pédagogiques avec les écoles de la Hague : Un livret sur les plantes des falaises de Jobourg par les CE et CM du RPI de la Pointe (Jobourg, Auderville et Saint-Germain-des-Vaux),

Un livret sur les plantes des mares et des ruisseaux par les CE et CM du RPI de la Côte (Omonville-la-Rogue, Omonville-la-Petite, Digulleville et Gréville-Hague).



Cette nouvelle année de projets pédagogiques porte à 8 le nombre des livrets sur les plantes de la Hague distribués par les gardes au cours de leurs animations et mis gratuitement à disposition à la médiathèque du Manoir du Tourp : Les plantes des falaises de Gréville, les plantes de la Pointe de

jardeheu, les plantes du Cap de la Hague, les plantes des falaises de Jobourg, les arbres de la Hague, les plantes des landes de Vauville, les plantes des dunes de la Hague et les plantes des mares et des ruisseaux.

LES CHANTIERS-NATURE 2019

L'année 2019 a vu le déroulement d'une douzaine de chantiers pédagogiques, en partenariat avec une dizaine de structures différentes :

- Campus Métiers Nature/ Coutances (50) (filières Bac pro et techno)
- Lycée agricole/ Vire (14) (filière Bac pro)
- Lycée agricole/ Sées (61) (BTS et Bac techno)
- Lycée agricole Edouard de Chambray (27) (Bac techno)
- Maison Familiale Rurale à Valognes (50)
- Association AVRIL + Maison d'arrêt de Coutances
- UMPRO Coutances (via AVRIL)
- Mission locale Coutances (via AVRIL)

Différents sites ont été le support de ces chantiers nature et pédagogique: Ile Tatihou - Dunes de Biville - Dunes d'Hatainville - Cap de Carteret - Dunes de

St-Georges - Dunes de Bretteville -Les Prés de l'Ollonde - Flèche de Montmartin - Quetteville

L'effectif accueilli sur les sites du Conservatoire du littoral et les espaces naturels sensibles du Département de la Manche représente pour 2019, 250 personnes -élèves-étudiants- ou personnels divers avec 25 encadrants-enseignants, voire animateurs...

Les chantiers ont porté sur des thématiques variées s'inscrivant dans le cadre de la gestion courante des sites :

- Restauration de cordons dunaires
- Canalisation du public
- Restauration de sentiers
- Eclaircies en milieu boisé
- Plantations (génie végétal)

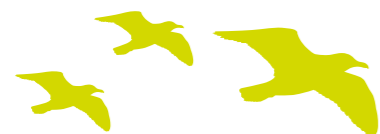


Collège le Hague Dike à Beaumont

Depuis environ 3 ans, un partenariat a lieu annuellement entre le SyMEL et le Collège le Hague Dike. Le garde du littoral (secteur Hague) au cours de ses interventions 2019 a présenté les missions du Conservatoire du littoral et du SyMEL, le massif dunaire de la Hague et de la gestion mise en place sur le site de l'ancien champ de tir de Vasteville. Ces échanges ont eu lieu les 23, 25, 26 avril 2019 au cours de 3 matinées pour 6 classes de 5ième du collège (soit environ 150 élèves).



© Collège le Hague Dike



Chantiers partenariaux entre la Commune de Siouville-Hague, d'Héauville, le SyMEL et l'association les Drakkars (à Siouville-Hague)

L'association Les Drakkars s'implique dans des projets de sensibilisation à l'environnement et a proposé de s'investir dans la participation à 3 chantiers bénévoles d'une demi-journée avant, pendant et après la manifestation sportive « la Siouvillaise 2019 »

Le SyMEL a proposé 3 demi-journées de chantiers sur des parcelles propriétés du Conservatoire du littoral à Siouville-Hague ou sur des parcelles propriétés de la

commune de Héauville du site naturel protégé des dunes de la Hague. Ces chantiers ont lieu :

Le 23 juin pour le démontage de restes de clôtures dans l'enceinte de l'actuel enclos de ganivelles d'Héauville et nettoyage de la dune, tri des déchets, l'arrachage de pieds de balsamines de l'Himalaya et d'herbes de la pampa (plantes exotiques invasives).



© Les Drakkars

Le 7 septembre a été réalisé l'épandage de copeaux de bois sur le sentier longeant la nouvelle mare de Siouville-Hague et le nettoyage de l'enclos de pâturage de Siouville-Hague, tri des déchets.

La 3^e matinée s'est déroulée lieu en décembre pour la récolte et la plantation d'oyats dans l'enceinte de l'enclos de ganivelles d'Héauville.

Maison Pour Tous Léo Lagrange

Depuis plus de 10 ans, La Maison Pour Tous Léo Lagrange sollicite le SyMEL pour la réalisation de « CHANTIERS CITOYENS ». En 2019, des opérations de broyage de branches de pins, ont été menées dans les dunes de la

Hague (commune déléguée de VASTEVILLE) sur des parcelles du Conservatoire du littoral au cours de 5 journées de chantiers les 10 et 11 avril, le 9 juillet, les 28 et 29 août.



Accueil du lycée agricole du Loiret : Sur les sites des Prés de l'Ollonde et du Cap de Carteret

Sensibiliser les lycées agricoles est une activité récurrente pour le SyMEL depuis de nombreuses années. Le 2 octobre 2019, ce sont 25 lycées en 1ère STAV du lycée agricole du Chesnoy dans le Loiret, accompagnés de leurs professeurs en séjour dans le Cotentin, qui ont été accueillis sur la Côte des Isles. Deux visites ont été réalisées sur les Espaces Naturels Sensibles pour expliquer la gestion des Prés de l'Ollonde et du Cap de Carteret.



Travaux d'entretien de la parcelle de loisirs de chasse de la Viette par les lycéens de Montmorillon

Pour la deuxième année consécutive, des terminales de Bac Pro « gestion des espaces naturels et de la faune » du lycée de Montmorillon dans la Vienne, découvrent le littoral à travers un séjour d'une semaine dans la Manche. Dans ce cadre, ils ont travaillé une journée sur un site du Conservatoire du littoral dans le Val de Saire. Différents travaux d'entretien et d'aménagements étaient au programme sous la vigilance et les conseils des enseignants. Ils ont ainsi vu des techniques spécifiques de pose de clôture grillagée, utilisé du nouveau matériel (broyeur, taille-haie...), découvert le triton alpestre, sa biologie, ses habitats et échangé sur des mesures de gestion en sa faveur...

Le boisement de pins maritimes des dunes de la Hague : Histoire et gestion à travers des partenariats avec l'AVRIL et les jeunes de la Maison pour tous Léo Lagrange de Charbourg-Octeville

Aux alentours de 1910, la commune de Vasteville a vendu sa dune à un particulier. Ce dernier y a alors semé des pins maritimes. Malgré le pâturage et les activités militaires, ce boisement s'est maintenu jusqu'à nos jours. Avec une nette progression ces 20 dernières années, il couvre aujourd'hui environ 30 ha. Le Pin maritime est une espèce méridionale qui ne pousse pas naturellement en Normandie, s'y adapte relativement bien. On peut tirer de sa présence dans les dunes de la Hague des atouts, mais aussi des inconvénients. Des atouts : Un atout paysager tout d'abord, avec la formation d'une étendue boisée qui contraste avec la végétation rase du reste de la dune. Un atout biologique ensuite avec l'apparition d'espèces animales forestières : écureuils, martres, piverts, chouettes hulottes... et, depuis cette année, Hiboux moyen-ducs. Des inconvénients : Les pins produisent des aiguilles qui se dégradent très mal une fois tombées au sol, ce qui engendre la formation d'une couche de litière qui détruit la végétation locale, rare et spécifique aux dunes. De plus, les aiguilles de pin acidifient le sol et transformant complètement le milieu naturel.

L'ensemble des travaux prévus a été réalisé. Le couvert végétal et les haies ont été coupés, les repousses de peupliers ont été éliminées, la parcelle est aménagée d'un tas de bois en guise d'abri pour la faune. Prochainement le site sera entretenu par les animaux. Le chantier représente environ 2 500 € si les travaux avaient été réalisés par une entreprise.

La journée s'est terminée par un débriefing convivial autour d'un gâteau. Tous les participants étaient satisfaits de leur contribution. Le chantier a été valorisé auprès des riverains curieux et par un article dans la presse locale.

Lorsqu'en 2013, la dune de Vasteville s'est trouvée affectée au Conservatoire du littoral, la question du boisement de pins maritimes s'est donc posée, et les arguments en faveur de son maintien ou de son retrait ont été étudiés. La décision a alors été prise de conserver les zones boisées déjà existantes, et d'empêcher leurs extensions.

En 2019, des opérations de broyage de pins ont commencé en bordure du boisement principal de Vasteville. Celles-ci ont été l'objet de chantiers bénévoles avec des jeunes de la Maison Pour Tous Léo Lagrange de Charbourg-Octeville, et des jeunes en Service Volontaire Européen (Association AVRIL). Les arbres, en majorité de petites dimensions, ont été coupés à la tronçonneuse par un agent du SyMEL et transportés par les jeunes vers un broyeur à végétaux loué spécialement pour l'occasion. Durant l'année, 8 jours de chantier ont permis de traiter 3 ha de dunes (correspondant à 5 mares dunaires). Ces opérations vont continuer en 2020.



Avant travaux



Après travaux

Conventions partenariales relatives à la perception de la taxe Barnier sur les billets des passagers maritimes

À destination de l'île Tatihou par le Conservatoire du littoral reversée au SyMEL :

Le produit du prélèvement de la taxe Barnier sur les billets des passagers à destination de l'île Tatihou perçue par le Conservatoire du littoral est reversée au SyMEL.

La convention pluriannuelle pour le reversement des encaissements perçus par le conservatoire du Littoral au

SyMEL, aux fins de préservation du site propriété du Conservatoire a été renouvelée entre le Conservatoire du littoral et le SyMEL pour 6 années jusqu'en 2025,

À destination de l'archipel de Chausey, entre la Ville de Granville et le SyMEL

La convention fixant les conditions de reversement des recettes de cette taxe au SyMEL signée pour la période

2017-2019 a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2019.

Rivages de France



Rivages de France, association nationale des gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres, présidée par M. Didier RÉAULT regroupe aux côtés du SyMEL plus de 150 membres.

Interlocuteur des pouvoirs publics et en promoteur de la préservation et de la gestion durable des espaces naturels, le

SyMEL est partie prenante des actions et échanges animés par Rivages de France. Le SyMEL a participé activement à la gouvernance de l'association et sur le plan technique en 2019 au retour d'expérience sur la démarche de continuité du cheminement littoral et des démarches de gestion ses sentiers littoraux.

Convention pluriannuelle 2019 – 2021 avec l'Association pour la mise en valeur des Rivières et des Initiatives Locales (AVRIL)

Présentée au Comité du SyMEL le 11 mars 2019, la convention de partenariat pluriannuel a été renouvelée entre l'AVRIL et le SyMEL pour 3 ans (2019 à 2021). Parallèlement un avenant

a été établi sur la base d'un programme prévisionnel pour l'année.



Convention cadre de coopération entre le Conservatoire Botanique National de Brest (CBN) et le SyMEL (2019 – 2024)



La convention de partenariat entre le Conservatoire Botanique National de Brest et le SyMEL arrivée à échéance a été renouvelée pour une durée de 5 ans (2019-2024).

Elle précise les conditions de la coopération entre les deux organismes, dans les domaines de la connaissance et de la préservation des espèces et des milieux naturels des sites gérés par le SyMEL.

Pour le besoin d'expertise spécifique liée à un manque de connaissance « flore ou habitats naturels », un avenant peut être établi pour le programme précis des collaborations et une évaluation du temps nécessaire des engagements de chacun. C'est le cas pour le programme « Les Characées : Nouvel indicateur pour la gestion des mares littorales : 2019-2021 », déposé et retenu dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt régional en faveur de la biodiversité, pour lequel un avenant a été signé entre le SyMEL et le CBN qui apporte, sous forme de prestation, son appui sur les volets scientifiques et techniques.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT MIXTE ESPACES LITTORAUX DE LA MANCHE

BILAN D'ACTIVITÉ 2019

Participants à la rédaction

Saïd EL MANKOUCH, Valentin PAILLETTE, Martine BIRAIS, Chantal DESREE, William ARDLEY, Rodolphe BION, Christelle BONNISSENT, Marie DEVILLE, Ludivine GABET, Bénédicte GUILLOTTE, Arnaud GUIGNY, Antony HANNOK, Sébastien HOUILLIER, Christian LECONTE, Stéphane LEMIERE, Yann MOUCHEL, Eric NEUVILLE, Pierre SCOLAN

Conception

Imprimerie du conseil
départemental de la Manche

Crédits photos

© SyMEL, sauf mention spécifique